AUX SOURCES CITOYENS !

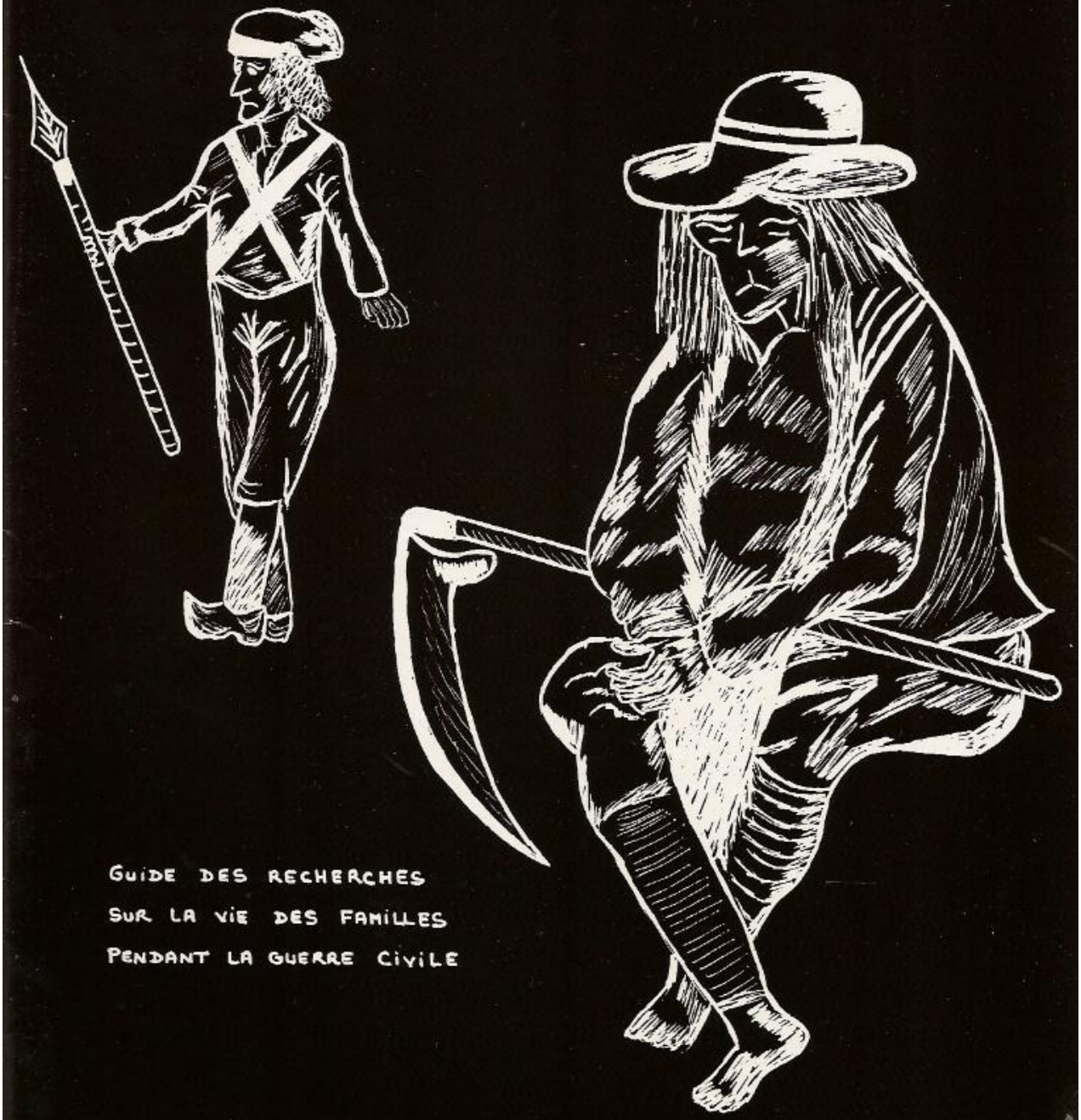

GUIDE DES RECHERCHES
SUR LA VIE DES FAMILLES
PENDANT LA GUERRE CIVILE

ODILE HALBERT

composition d'Odile HALBERT

dessins de Nadine THOMAS

achevé d'imprimer le 15 février 1990

sur les presses de l'imprimerie du Bocage
aux Lucs sur Boulogne
pour le compte d'Odile HALBERT, Editeur
49, B, rue de la pipossière
44200 NANTES

dépôt légal : 1er trimestre 1990
ISBN 2-9504442-0-X

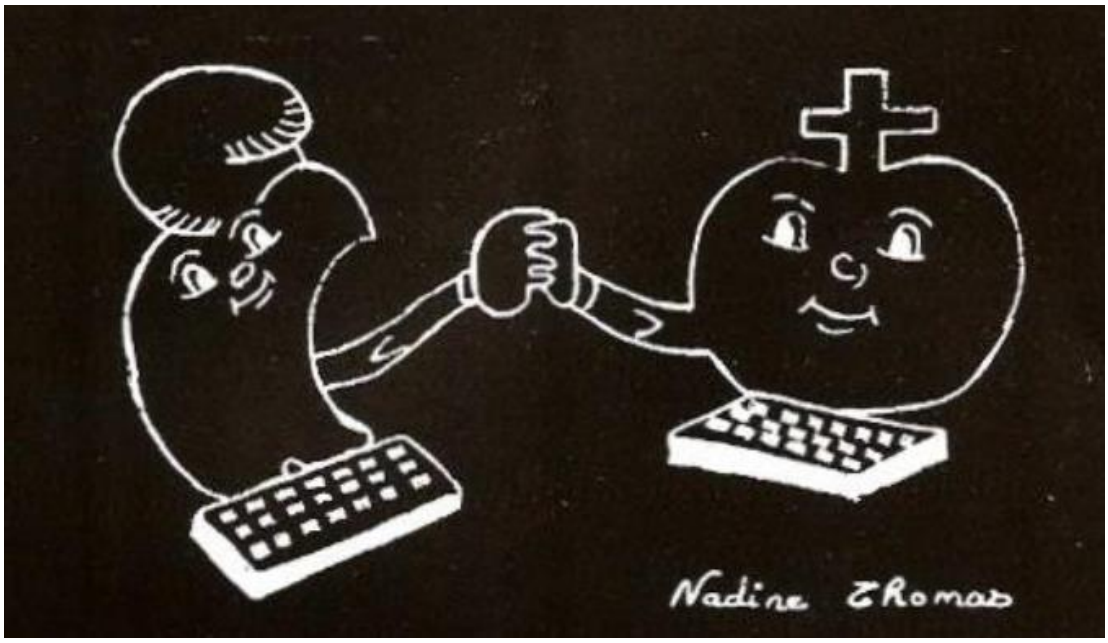

Table des matières

Introduction 4
CAHIERS DE DOLEANCES 6
BIENS NATIONAUX 7
PAROISSE OU COMMUNE ? 7
RUE MARAT A FONTENAY LE PEUPLE 8
GARDES NATIONAUX et « VOLONTAIRES » 10
LES PRÊTRES 13
REGISTRES CLANDESTINS 15
Le registre clandestin de Clair MASSONNET 16
CALENDRIER REPUBLICAIN 17
prisonniers 19
DÉNONCIATIONS 21
CONDAMNÉS 22
RÉQUISITIONS 25
MORTS AU COMBAT 27
RÉCOMPENSES, PENSIONS MILITAIRES 28
VEUVES 29
REFUGIÉS, PERSONNES DEPLACÉES 30
TUÉ FAR LES BRIGANDS 35
MORTS SUSPECTES 36
JUGEMENTS D'ÉTAT CIVIL 36
ÉTAT CIVIL 39
AUX SOURCES CITOYENS 40
TABLEAU RÉCAPITULATIF 41

Introduction

Ce petit facsicule a une histoire, et comme toutes les histoires de généalogie, c'est une histoire d'amour de nos ancêtres et de nos ancêtres les plus malheureux, ceux qui ont le plus souffert.

Car c'est de souffrance que ce fascicule témoigne. Nos ancêtres ont souffert, tellement souffert qu'ils se sont dénoncés, déchirés, entretués... mais aussi qu'ils ont repris la vie ensemble, et que pour vivre ensemble ils ont dû glisser sur la vérité, l'altérer au fil des années, pour se refaire un honneur neuf, une nouvelle raison de vivre ensemble. Et dans les chaumières de l'après guerre, la tradition orale s'est peu à peu déformée... pliée sous le poids d'une douleur honteuse.

La douleur d'une guerre civile...

J'ai pris conscience de cette souffrance humaine 11 y a quelques années, j'étais assise dans un autobus parisien qui traînassait devant un abri-bus, coincé dans un embouteillage. Or cet abrl-bus affichait un film, probablement sans intérêt, mais dont le titre a fait tilt en moi : « On ne meurt que 2 fois. »

Comme tous les généalogistes, j'avais des ° x et † pour chaque ancêtre.

Ces ° x et † étaient plus rares en période révolutionnaire. Or, quelques semaines avant mon autobus parisien, j'avais trouvé dans une liste privée de victimes l'un de mes ancêtres pour lequel je possédais un décès en bonne et due forme en 1786 dans sont lit. Trop accaparée par mes activités professionnelles je n'avais pas prétée attention au phénomène, remettant sans doute à plus tard la résolution de cette énigme.

Le hasard, dont on dit qu'il fait quelquefois bien les choses, voulut qu'à quelques jours de ce relevé curieux, un second cas me remontait. Une clissonnaise généalogiste amie me signalait une déclaration de décès en 1813. Là encore il y avait 2 dates et une énigme.

On ne meurt que 2 fois i Je connaissais déjà 2 morts 2 fois !

Alors, brutalement j'ai réalisé quelle immense souffrance de nos ancêtres avait pu engendrer des morts 2 fois, quelle période terrible ils avaient dû traverser pour en arriver à cette mémoire altérée. Et cette période portait un nom : la guerre civile.

Depuis, j'ai reconstitué à travers toutes les sources les familles des 6 000 Lorousains avant, pendant et après la guerre civile. Et plus j'avançais, plus je découvrais de contre-vérités, de nuances …

Je dédis ces lignes à tous les descendants actuels et à venir de ceux qui se sont entre déchirés : enfants de la Gestapo, du KGB ou de la Securitad, enfants de dissidents, de résistants, de descendants de ceux de Katyn ou de leurs bourreaux, etc… A tous ceux qui ont réappris ou vont réapprendre à vivre ensemble … et à leurs descendants.

Dans l'Ouest de la France, les généalogistes rencontrent beaucoup de difficultés pendant la période révolutionnaire : la plupart des registres paroissiaux n'existent plus dès 1790 et les registres d'Etat Civil commencent quelques années plus tard, boudés par une population peu favorable qui a semé lacunes et erreurs.

Ces difficultés ne doivent pas nous faire abandonner nos recherches, car tout n'a pas brûlé. Il nous reste d'autres sources d'une incroyable richesse : aucune période de l'histoire de notre pays n'a produit autant de documents de tous genres concernant la vie et le déplacement des personnes.

Certes, les archives ont adopté un classement "avant" et "après" la période révolutionnaire, mais je vous emmène. "pendant".

Depuis 2 siècles on ne parle que de la vie des personnages illustres en oubliant que dans les régions insurgées la majorité des individus a laissé des traces dans les archives.

Mais les plaies morales ont semé des "erreurs" dans bon nombre de déclarations. Avant d'aborder une source, il est utile de comprendre dans quelles circonstances elle a été écrite, car sa fiabilité en dépend. Ce facsicule tente de vous restituer mon expérience de cette fiabilité.

Il y a quelques années, je ne savais de la révolution que ce que l'on m'avait appris dans le plus grand lycée de Nantes pour un baccalauréat avec mention. Je ne savais donc rien. J'ai découvert la période révolutionnaire en recherchant inlassablement la destinée de chacun des 6 000 habitants du Loroux-Bottereau, paroisse de la Vendée Militaire, après 1789. Chacun a désormais prit vie. Je suis entrée dans l'intimité des familles de l'époque.

D'autres dépouillements systématiques sont en cours, peu par rapport à la masse de documents.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Le dépouillement systématique de toutes ces sources inexploitées est la seule méthode qui permette des recoupements fiables. Les généalogistes peuvent, rendre un immense service à l'histoire de cette période troublée.

Lorsque vous recherchez isolément un ancêtre à travers toutes les sources c'est bien pire que si vous recherchiez une aiguille dans un tas de foin. Il est préférable de s'attaquer à une petite balle du tas de foin, à fonds, exhaustivement. Si chacun d'entre nous avait fait exhaustivement une balle du tas de foin, il n'y aurait plus d'aiguille à chercher.

Alors, à nos crayons et à nos ordinateurs en chantant :

AUX SOURCES CITOYENS !
FORMEZ VOS BATAILLONS !
LISONS, LISONS,
LE SANG DES NOTRES A ROUGI NOS SILLONS !

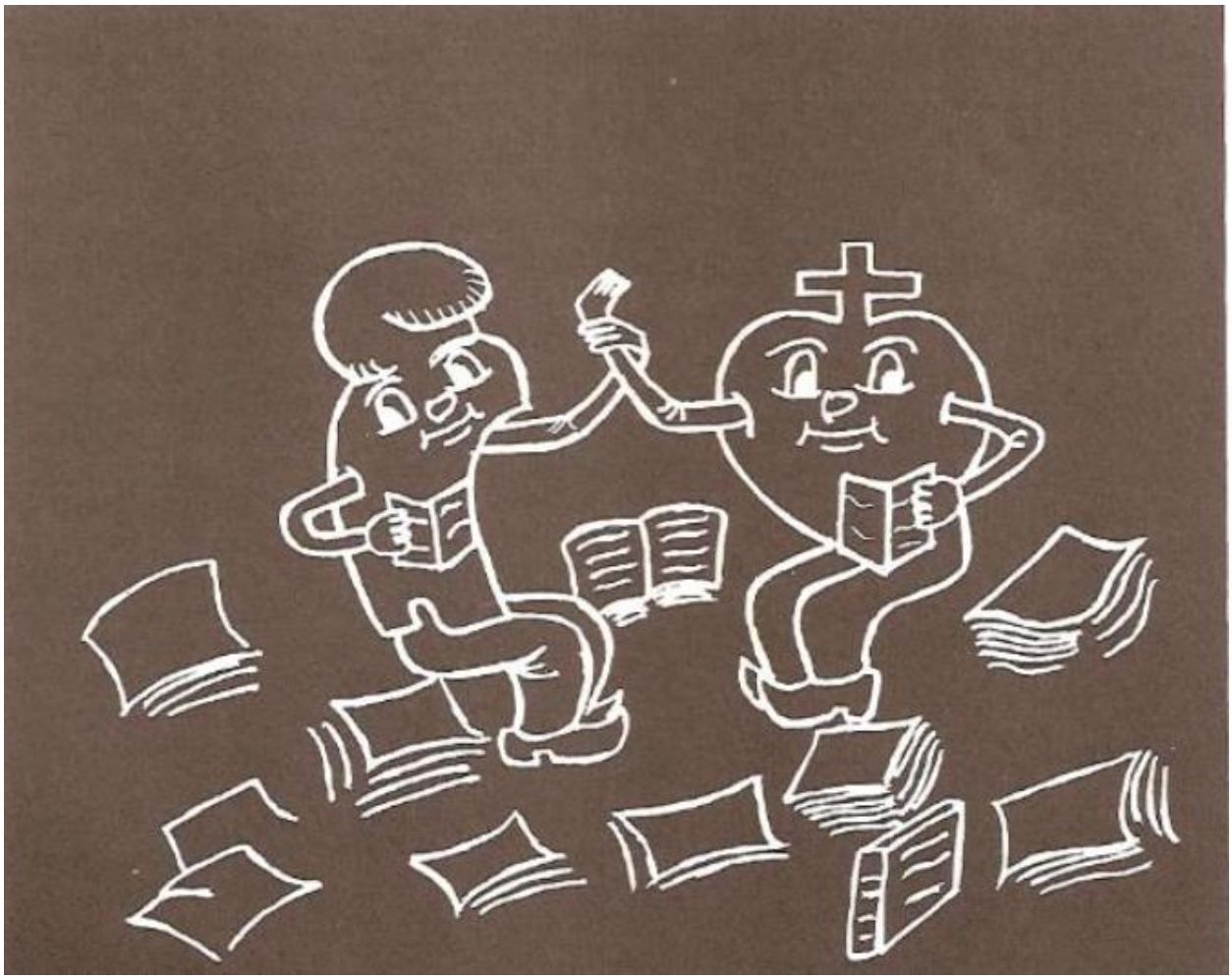

CAHIERS DE DOLEANCES

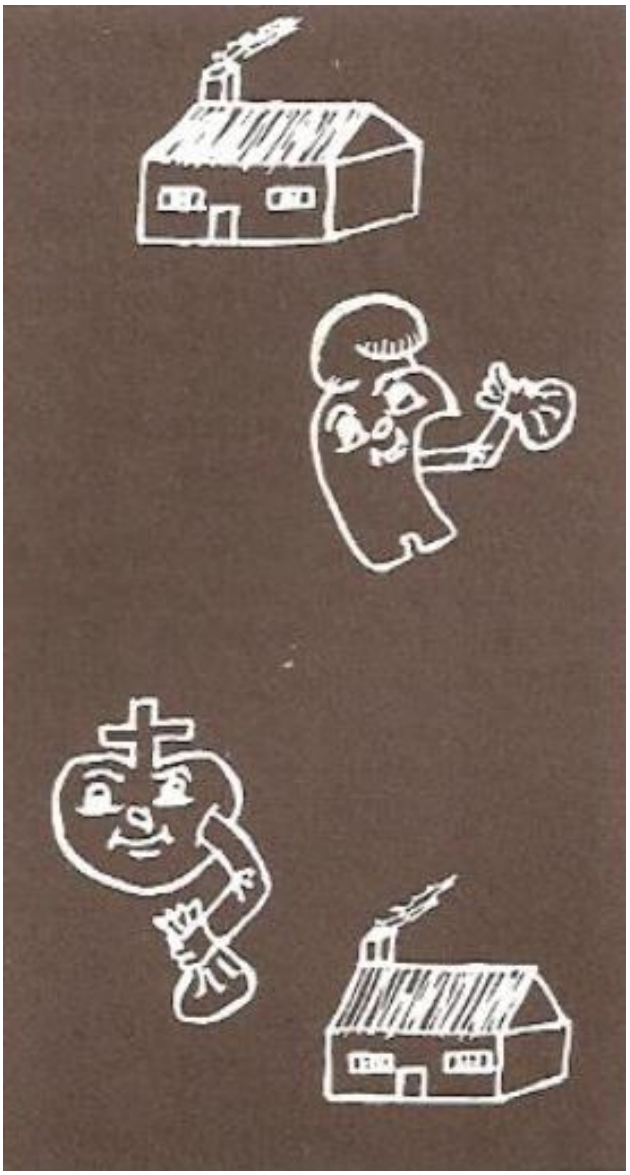

Ils ne nous sont pas tous parvenus (AD, série C) et certaines AD ne les communiquent pas volontiers. Aux AD44, ils sont microfilmés et en usuels. Ceci permet d'obtenir une copie que l'o fait soit-même. Il ne manque qu'une vingtaine de paroisses.

Les cahiers de Doléances ont parfois été publiés accompagnés de commentaires plus ou moins politisés comme la majorité des ouvrages traitant de cette période.

La lecture de l'original est conseillée à condition de bien connaître la paroisse, c'est à dire connaître au moins son niveau d'alphabétisation, le statut social des principaux habitants, leur mobilité, religiosité, et les homonymes.

Car dans cette lecture, comme dans toutes celles que ce fascicule traitera, les homonymes sont une source d'erreur parfois sous-estimée des généalogistes soucieux de travail rapide.

Ainsi, au Loroux-Bottereau il y a 20 Julien LETOURNEUX. Pour être sûr d'identifier lequel, il faut d'abord identifier la signature dans d'autres sources. Car ceux qui sont cités dans les cahiers de Doléances savent signer. Les femmes, les jeunes et les analphabètes ne sont pas représentés. On trouvera ces derniers plus tard dans les autres sources, fuyant la violence ou tombant sous ses coups.

Les personnes mobiles, c'est à dire installées depuis une génération seulement, ont toutes les chances de s'y trouver. Elles colportaient beaucoup les idées nouvelles.

Au Loroux, comme ailleurs, ces idées sont bien accueillies par tous les habitants : futurs "blancs" comme futurs "bleus". Il est donc inutile à ce stade des lectures concernant vos ancêtres de leur mettre une étiquette blanche.

Les cahiers de Doléances, malgré leur aspect général et répétitif dans bien des cas, sont parfois pittoresques, on peut y trouver un problème local : route, marais, vigne... Ces problèmes locaux illustrent souvent les conditions de vie. (voir aussi chapitre "Biens Nationaux").

<u>"une multitude de bras..."</u>

Les tonneliers et la culture de la vigne sont 1'activité principale des Lorousains.

Dans leur Cahier de Doléances, ils demandent donc : « que[1] la milice qui dépeuple les campagnes, diminue le goût pour l'agriculture soit supprimée, étant indispensable pour la paroisse du Loroux-BoLLereau, dont la majeure partie ne contient que des vignobles qui exigent pour leur culture une multitude de bras, d'avoir un grand nombre d'agriculteurs ... »

[1] AD44 série C

BIENS NATIONAUX

La consultation de la série Q aux AD réserve parfois quelques surprises, car Je ne me doutais pas que mon ancêtre Pierre ait pu en acheter.

En effet, pour être acheteur, il fallait disposer de liquidités. Ceci élimine généralement les laboureurs, au profit des marchands, artisans, professions libérales, et même nobles. Cest ainsi que j'ai appris que Pierre avait des liquidités.

Les acheteurs ne sont pas tous républicains et on trouve parmi eux de futurs "blancs”.

On trouve également dans la série Q les biens indemnisés après la période révolutionnaire en Vendée, c'est à dire les maisons brûlées. Hélas, tous nos ancêtres ayant une maison brûlée n'ont pas fait la demande. On pense généralement cependant que la majorité des maisons détruites y figurent, avec l'estimation de la maison avant et le montant de l'indemnité perçue. (voir chapitre "réfugiés”, Marguerite)

Pierre PAPIN

Clisson est une petite ville située sur les bords de la Sèvre.

C'est une ville car depuis Olivier de Clisson, les marchands et artisans viennent de très loin s'y installer. Ils ne restent à Clisson que le temps de 2 générations, rarement plus. Ils partent ensuite s'élever socialement dans une grande ville comme Nantes. Cette mobilité est frappante dans les registres paroissiaux du XVIIIème siècle que j'ai dépouillés en dressant les tables filiatives des mariages des 5 paroisses.

La mobilité pose quelques soucis aux généalogistes de 1989.

Mais, les Clissonnais de 1789 souffraient déjà de ces difficultés. Ils demandent donc dans leur Cahier de Doléances : « qu'à l’avenir il soit fait mention dans les registres baptismaux, des lieux d'origine despère et mère, afin de faciliter les recherches auxquelles les familles sont souvent obligées… »

Pierre PAPIN signe ce cahier de doléances. Il n'est pas clissonnais depuis longtemps, puisqu'il est venu s'installer tanneur sur les bords de la Sèvre quelques années auparavant. La rivière a concentré des activités préindustrielles et les produits sont acheminés à Nantes avec laquelle ont fait un commerce actif. Si actif, que Pierre dispose de liquidités et achète une partie du couvent des Cordeliers, pour une valeur de 7 000 F, tandis que que l’autre partie est achetée par le notaire PAVTOT.

C’est un parisien, nommé Valentin, qui achète le couvent des Bénédictines pour la somme de 40 000 F (AD44, série Q).

PAROISSE OU COMMUNE ?

Le découpage géographique, avant, pendant et après la révolution, n’est pas toujours identique. Les comtés, départements, districts, cantons, élections, diocèses, paroisses, communes, etc ... sont autant de frontières qui ne se recoupent pas !

Ainsi, le Comté Nantais, en devenant le département de Loire-Inférieure, est amputé de la Roche-Bernard qui passe au Morbihan, tandis que Châteaubriant, du baillage de Rennes, lui est rattaché. Mes ancêtres du Haut-Anjou se sont retrouvés à cheval sur 3 départements, etc ... Et le cas de Laval est encore pire : coupé du Diocèse du Mans.

Avec Jean PORCHER, nous verrons que les communes ne sont pas toujours synonymes de paroisses.

Il est donc préférable d'oublier le découpage géographique actuel et de montrer un très grand esprit de curiosité dans les localités et départements voisins, ceci est encore plus vrai quand on veut tenir compte des déplacements des personnes qui furent extrêmement nombreux pendant la période révolutionnaire. En d'autres termes il faut aller voir loin autour d'une commune ou d'un département actuel, (voir chapitre "registres clandestins" et "réfugiés"}

Jean PORCHER

La limite sud de la ville de Nantes était située avant la révolution sur le pont des Récollets. Au delà, on était dans la paroisse de St Sébastien d'Aignes. Les habitants de Grande Biesse, Petite Biesse, Pirmil, la Gilarderie, Sèvres, étaient tous Sébastrennais et non Nantais.

Ils avaient cependant la chance d'avoir à proximité le Prieuré St Jacques de Pirmil, dont les moines avaient l'autorisation d'administrer les sacrements.

Ils n'avaient donc pas besoin de franchir les quelques kilomètres qui les séparaient de 1'église paroissiale. Cette autorisation, connue sous le nom de "Trêve de Pirmll", n'allait pas toujours de soi, car les querelles entre moines et clergé paroissial étaient fréquentes. Les moines durent même au début du XVIIème siècle cesser d'administrer les sacrements, car l'autorisation leur avait été refusée. Pendant quelques années, les Sébastiennais de Pirmil, Sèvres, etc... durent, donc se rendre à l'église éloignée.

En 1790, la Trêve de Pirmil prend fin avec l'abandon pur et simple des moines. En 1791, le district dresse une liste des paroisses supprimées, maintenues ou nouvelles. (AD44, série L)

Jean PORCHER entend parler du projet de création d'une paroisse, dite "Saint Jacques de Pirmil'', ayant à sa tête un curé assermenté. Ce projet de paroisse fixe ses les limites géographiques. Or, la paroisse s'arrêterait avant la Cilarderie. Les habitants de "Seivre, la Sivellière, la Cilarderie, les Moulins de Chiron et autres lieux", adressent au district de Nantes une supplication[2] que tous ceux qui savent signer signent. Ils demandent "à être rattachés à la paroisse Saint Jacques de Pirmil, car l'église de la paroisse de St Sébastien est au moins à trois-quart de lieue."

Jean devint donc Nantais et non Sébastiennais. Il économisa ainsi quelques kilomètres pour recevoir les sacrements, tandis que ses descendants acquittaient pendant 2 siècles des impôts locaux plus élevés parce que Nantais !

Les registres des BMS du Prieuré, conservés aux AM de Nantes, sous le nom de "St Jacques de Pirmil de Nantes", devaient embrouiller de nombreux généalogistes à venir. Il faut dire que les historiens de Nantes ne les aidèrent guère, puisqu'ils ne parlèrent jamais de cette curieuse annexion par la ville de Nantes.

LA VIE CIVIQUE NAISSANTE A AMENÉ NOS ANCETRES A SE MANIFESTER PAR ECRIT
DANS DE NOMBREUSES CORRESPONDANCES AU DISTRICT, ETC...

RUE MARAT A FONTENAY LE PEUPLE

Les changements de nom des communes ont été recensés dans des ouvrages (Dictionnaire des noms de commune. Revue Française de Généalogie). Pour Nantes il existe un dictionnaire des noms de rues (PIED). Les AM ont également publié un tableau de concordance des sections, cantons... Ainsi, la rue St Jacques était située Section Le Pelletier Outre-Loire, soit 2ème division 4ème Canton.

La Place Royale à Nantes

Elle fut successivement place St Nicolas, place Louis XVI, champ de la liberté, place de l'Egalité, place Impériale, place Royale. En 1968 elle devint même un moment place du peuple. (AM)

[2] AD44, L661

ARMÉE de L'OUEST.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

HUMANITÉ. JUSTICE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

A Nantes le 7 nivose

l'an troisieme de la République française, une et indivisible.

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

A Nantes, près l'Armée de l'Ouest & dans les Départements en dépendants.

Bonparteur

Jeanne

Vu la pétition presentée par Jeanne Bonneau fille agée de 17 ans, Jeanne Vivant agée de 19 ans, les deux natives et domiciliées de la commune du Loroux, tendant à être mises en liberté.

Expédition du jugement du 12 floreal an 2e rendu par la commission militaire etablie à nantes qui condamne les pétitionnaires à la détention jusqu'à la paix;

Arrêtent que Jeanne Bonneau et Jeanne Vivant Natives de la commune du Loroux, actuellement Detenues à la maison du bon parteur seront sur le champ mises en liberté. [illegible] Loroux [illegible]

Chaillon

8 AM Nantes, série 14 carton 4

GARDES NATIONAUX et « VOLONTAIRES »

La garde nationale de la ville de Nantes repose depuis 2 siècles dans quelques cartons où elle dort, ces caisses ne vont pas tarder à être inventoriées pour être communicables (AM Nantes, série H). Ces cartons sont bien la preuve qu'il existe encore des sources non exploitées. Dans d'autres villes vous pourrez avoir plus de chance. Il n'y a pas de règle : commencer par demander à la commune, puis voir aux Archives départementales et voyez aussi aux Archives Nationales, en série F9, classés par département.

Les "volontaires", curieusement ainsi désignés lors de levées en masse successives, font l'objet de listes conservées aux AD, série L (voir aussi, AM série H et SHAT).

C'est surtout au SHAT[3] (16YC, bataillon de Loire-Inférieure...) et aux Ad (série R) que l'on retrouve quelques éléments oui nous permettent d'apprécier le comportement "volontaire" de ces militaires. Les désertions y sont consignées dans la carrière militaire de chacun. Il est bon de toujours vérifier au SHAT après la recherche au département. Les lacunes existent malheureusement.

On a, avec les désertions, un moyen de recoupement avec les autres Informations concernant une famille. Un déserteur a souvent entraîné l'exécution des proches qui l'ont aidé à se cacher, les proches sont soit des parents, soit des gens du même village.

Il y a tout intérêt pour comprendre la vie de nos ancêtres pendant la période révolutionnaire à reconstituer entièrement la famille et le village.

Par famille, il faut entendre aussi les beaux-frères, car j'ai ainsi de nomhreusee familles blanches déchirées parce que l'une des filles avait épousé quelqu'un qui va se révéler républicain, etc...

La plupart des sources ne donnent pas une identité suffisamment précise pour éliminer toute homonymie. Lisez plutôt le cas suivant, qui n'est qu'un parmis tant d'autres...

Au Loroux, le volontaire René BARILLER porte un nom et un prénom assez peu répandus. Eh bien, René BARILLER a un homonyme du côté blanc et qui plus est ce dernier s'est illustré ! Vous voyez où les conclusions hâtives peuvent éventuellement nous conduire : confondre un soldat bleu avec un blanc.

Pierre LECUIT frère de François et époux de Françoise ALLARD "a été tué" le 26.12.1793 à 31 ans (Etat Civil des AM du Loroux-Bottereau, témoin Julian ALLARD)

René LECUIT oncle de François, est massacré le 9.3.94 par les colonnes de Cordelller (AD44, registre clandestin)

Jean LECUIT, fils du précédent, cousin de François, est noyé à Nantes à 36 ans, le 20.12.93 (AD44, registre clandestin)

Marie HYVERT, mère de François, est fusillée à Nantes le 14.4.94 comme complice de brigand de la Vendée (AD44, Prudhomme)

Françoise LECUIT, soeur de la précédente et tante de François est fusillée le même jour que sa soeur et pour les mêmes motifs (AD44, Prudhomme)

[3] Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes

Le lieutenant DE TIREMOIS n'a pas pu se replier sur Nantes fin Mars 93 avec tous les patriotes clissonnais, car il est malade. Il ne figure pas dans la liste des patriotes et gardes nationaux réfugiés à cette date (BM Nantes, Fonds Dugast-Mastifeux). Il prend bientôt du galon au 2ème bataillon de Loire-Inférieure, dans lequel il a sous ordres le jeune lorousain Antoine COTOLO, cousin de Hyacynthe (voir chapitre "prêtres"). Le jeune Antoine est fils d'un aubergiste décédé avant la révolution en laissant ses enfants à leur oncle Gabriel TERRIEN, républicain. Antoine déteste si bien les lorousains blancs qu'il ne pourra jamais revenir vivre au Loroux, contrairement à la plupart des républicains. Son cousin Gabriel TERRIEN, fils du précédent sera massacré par les blancs le 1er Mars 1794 à titre de représailles pour avoir pris part à l'arrestation de plusieurs d'entre eux exécutés à Nantes.

François LECUIT est né au Loroux en 1776. Il est réquisitionné(réquisition de l'An II, AD44, série L 516, N° 127) et arrive à l'armée le 5 mars 1793, puis il est noté qu'il a rejoint son détachement le 25 mars. Ce départ forcé est un drame pour toute la famille. La désertion (AD, série 1R; SHAT) de François est bientôt suivie du départ de son frère et de son père Pierre pour l'Armée Catholique et Royale. La famille va ensuite payer un lourd tribu. Pierre LECUIT, père de François, est guillotiné à Nantes le 30.4.94 (AD44, registre clandestin Massonnet; AD44, Prudhomme (registre clandestin de Clair MASSONNET desservant le Loroux-Bottereau en 1794,AD44)

Françoise et Marie LECUIT, nièces de François, sont réfugiées à Nantes en 1794 chez leux oncle Julien ALLARD qui s'était Installé marchand de vin à Nantes bien avant la révolution. Il est l'époux de Perrine COTOLO cousine d'Antoine le républicain.

Cette Perrine COTOLO a un certificat de civisme (AM Nantes, série I) qui la dit "bonne patriote, malgré quelques vexations des brigands". C'est donc une bonne républicaine.

Françoise ALLARD, mère des précédentes, est réfugiée à Orléans où elle prête serment le 27 messidor An H (AM Orléans, série J). Elle est ensuite réfugiée à Nantes la 12.1.95. (AM Nantes, série 1, pièce 187) Elle est alors veuve de Pierre LEQUY(fils), arrivée d'Orléans.

Françoise ALLARD et Perrine COTOLO sont de famille répubicaines. On voit ici le déchirement de cette famille. Les 2 femmes exécutées ont-elles caché le déserteur ?

Mais l'histoire de cette famille, montre aussi la diversité des sources qui ont été nécessaires pour parvenir à rassembler tous les éléments. Aucune des sources ne traite de la famille entière. Même les guillotinés ne sont pas tous dans le Prudhomme ou la série L, pas plus qu'ils ne sont tous dans le registre clandestin. Et vous notez enfin une déclaration de décès aux AM de la commune, absente aux AD dans la grosse.

BEAUCOUP DE FAMILLES FURENT DECHIREES
L'ETUDE D'UN ENSEMBLE D'INDIVIDUS, EN RECONSTITUANT LES FAMILLES,
PERMET DE MIEUX COMPRENDRE LES DRAMES PERSONNELS.

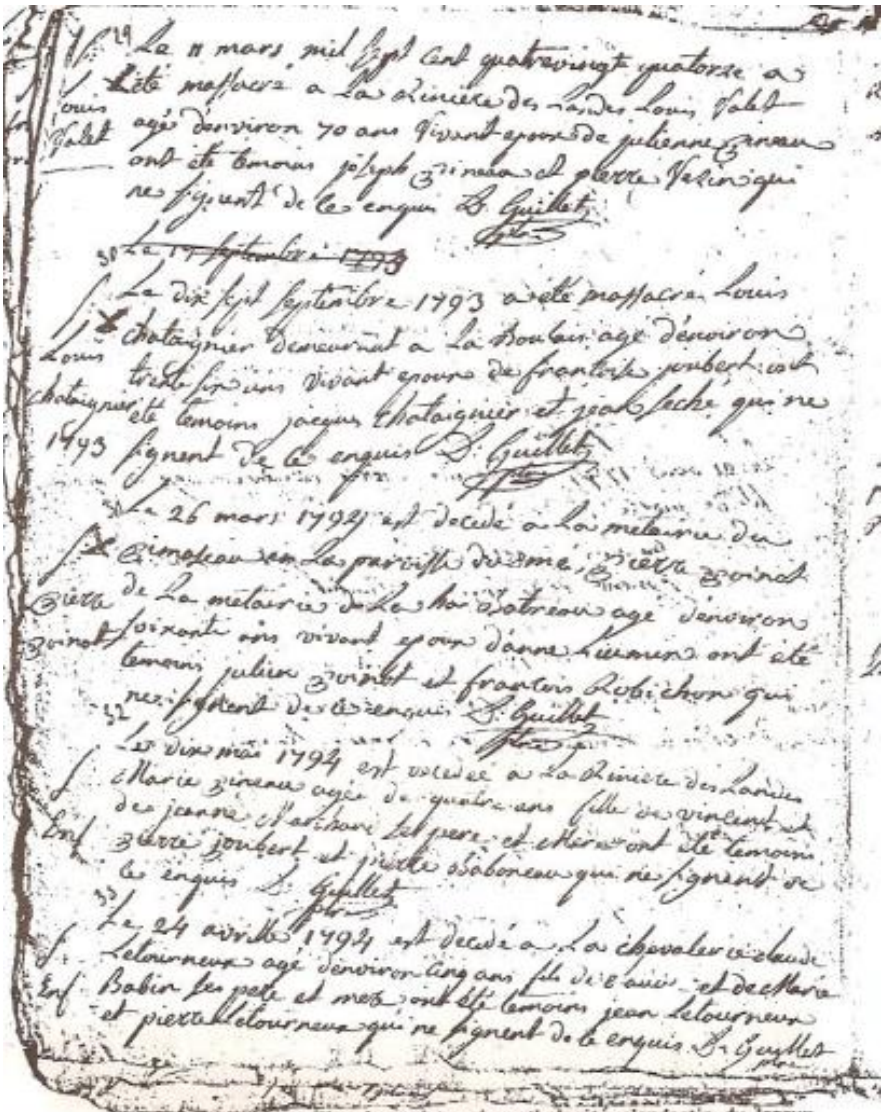

AD 44 microfilm du registre de catholocité clandestin du loroux

LES PRÊTRES

La vie religieuse est importante et ne la sous-estimons pae. Elle a joué un rôle souvent caché de nos jours, mais elle nous permet de mieux comprendre nos ancêtres. Dans beaucoup de paroisses, le prêtre avait une réelle influence sur ses ouailles. Cette influence fur relayée par les prêtres clandestins dans bien des paroisses.

Aujourd'hui, arpès avoir dépouillé exhaustivement les 5 registres clandestins du pays lorousain, je peux en témoigner. Il dort là une somme considérable d'informations négligées.

La vie religieuse pendant la période révolutionnaire est traitée aux AD, série L (AD44, série L 658 à 831) et en série V après 1800. On y trouve les échanges épistolaires des prêtres assermentés, les rapports du district, les dénonciations, les récits des faits des prêtres clandestins, les états des biens des cures...

Nos cures actuelles détiennent encore souvent des livres de paroisse où sont consignés des événements de la période des troubles, tels que le séjour du curé assermenté. Bien souvent également, le curé concordataire qui reprenait en main une paroisse consignait à posteriori les évennements. Malheureusement les cures sont parfois vidées de leur contenu par des personnes Inconscientes et il ne reste souvent plus rien.

En citant les sources, j'espère responsabiliser chacun d'entre vous, de sorte qu'il respecte le patrimoine culturel sans tenter de se l'approprier. Et je formule des voeux pour que vous soyez tous le maillon de cette chaîne de dépouillement en signalant aux Archives Départementales tout registre clandestin afin qu'elles puissent en faire immédiatement un microfilm.

SI la série L des AD est une mine de renseignements du type : dénonciations de prêtre clandestins, lettres de curés assermentés au District décrivant toutes les tracasseries..., les nombreuses monographies paroissiales les ont souvent exploitées politiquement. Il est donc difficile d'y faire la part exacte du vrai. La religion est le domaine des contre-vérités, bien souvent de la part même de ses membres.

Quoiqu'il en soit, les historiens de tous horizons politiques sont au moins d'accord sur un point : lorsqu'il y avait dans une paroisse un prêtre réfractaire, il y avait généralement une forte majorité de blancs. Ce profil religieux de la paroisse est important à connaître, non seulement pour mieux situer l'action individuelle d'un ancêtre, mais aussi pour comprendre ultérieurement les lacunes et erreurs de l'Etat civil, (voir chapitre Etat Civil).

Le dépouillement exhaustif du Loroux montre en effet que c'est à la cure et non aux AD dans l'Etat Civil qu'il faut faire des recherches généalogiques, jusqu'en 1830 environ. Les familles accrochées au sentiment religieux du mariage doivent même impérativement être étudiées dans les cures qui disposent depuis la révolution des registres de BMS non déposés.

Le vocabulaire de l'époque nous renseigne mieux sur le rôle de la religion. Dans les documents de l'époque on lit toujours : Guerre civile de la Vendée, Armée Catholique d'Outre-Loire, Armée Catholique et Royale... et le sacré coeur est sur les poitrines.

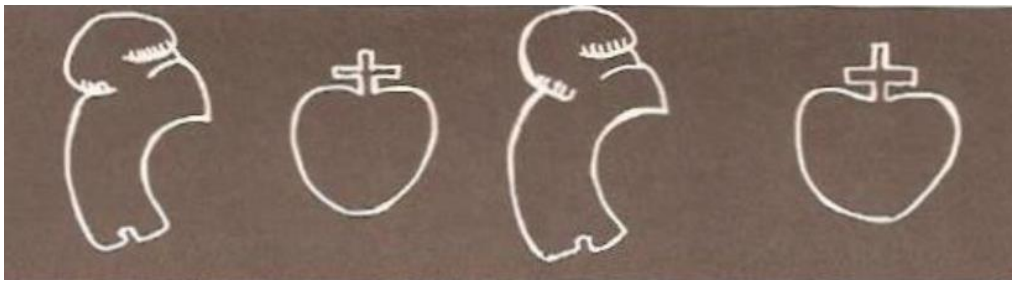

Mais les rapports de nos ancêtres avec la religion étaient complexes, et je retrouve nombre de républicains, même au plus fort de la Guerre Civile, qui font baptiser leurs enfants par le prêtre clandestin. Ce qui paraît au premier abord surprenant, montre sans doute combien certains républicains en 1789 prirent du recul fin 1793 devant les atrocités commises. (voir chapitre "réquisitions") Il est donc impossible avec un acte isolé, par exemple un baptême trouvé dans un registre clandestin, de dire s'il s'agit d'un blanc. La

résistance au mariage civil est probablement un signe beaucoup plus net pour déterminer qu'il s'agit d'un blanc.

Plus précisément, mon dépouillement exhaustif du Loroux me permet de témoigner qu'il n'y avait pas, comme cela se dit généralement, les bleus et les blancs. Il y avait, à un moment donné, toute une palette de couleurs : du bleu vif, du bleu clair, du blanc bleuté, du blanc. Mais cette palette évoluait et une bonne quantité de bleu vif est passé au blanc bleuté devant la tournure violente des massacres à Nantes fin 93.

Pratiquement, ils ne sont qu'une poignée à avoir eu une couleur pure et grand teint.

Je ne badine pas : je témoigne du déchirement de nos ancêtres, de leurs souffrances...

L'assermenté (constitutionnel) :

Au Loroux, son registre a été brûlé, mais on retrouve "a posteriori" des mentions de mariages célébrés en 1791 par lui, sans qu'il soit cité.

L'étude exhaustive en cours montre déjà que ceux qui se sont unis devant le curé constitutionnel étalent plutôt républicains.

Dans une famille fortement républicaine, les COTOLO, l'une des filles, Hyacynthe, se marie une première fois devant le curé constitutionnel (citation le 8.2.1800 dans le registre clandestin). Puis elle est réfugiée à Nantes où elle régularise civilement (AM Nantes série E. floréal V). Enfin, le 8.2.1800. l'abbé Guillet, prêtre clandestin, bénit la même union.

Hyacynte est "en danger de mort" (sic) et meurt effectivement le lendemain (enterrement clandestin, registre clandestin). Avant de bénir cette union, l'abbé Guillet explique que le mariage contracté autrefois devant le prêtre constitutionnel est sans valeur et que Hyacynthe "se repend en danger de mort ".

Pour les amateurs de "degré de religiosité" des ancêtres, ceci montre au passage que l'extrême onction existait en période de persécution, contrairement à l'idée généralement répandue.

Certes, peu en bénéficièrent vu les circonstances, mais elle a cependant existé. Je me suis expliquée sur ce point historique dans un article à paraître dans le Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes : "La recherche clandestine de sacrements en pays lorousain.

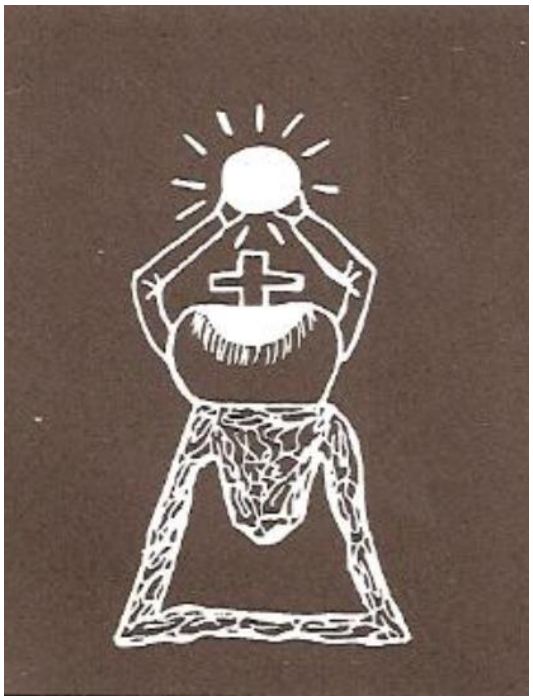

A la Chapelle Basse Mer, j'ai pu dépouiller aussi le registre du prêtre constitutionnel. Attention, je suis revenue au prêtre constitutionnel ! Or, avant lui, on se mariait le mardi, souvent collectivement quand on avait une profession de la terre, isolément un autre jour pour les artisans.

Brusquement à son arrivée, la coutume du "mardi" disparaît. Cette observation est en corrélation avec l'esprit républicain des mariés contitutionnels.

La vie du curé constitutionnel n'est pas de tout repos et il écrit au district (AD, série L) pour se plaindre. Ainsi celui du Loroux : "tous les jours nous sommes insultés dans l'église. Il n'y a ni Dieu ni diable pour me retenir ici. Je suis décidé à quitter le pays sans regret. Ces gens là ont le crâne trop dur pour comprendre quelquechose." (c'est un parisien)

Le non-assermenté(réfractaire) :

Clair MASSONNET débute comme vicaire au Loroux dans les années 70. Il est ensuite vicaire à Ste Croix de Nantes, puis recteur de Ligné. Il a donc appris à connaître les Lorousains et leur accent : ils confondent a et. e, v et h, ou et o, 1 et gl, u et e, er et re, et affectionnent les muettes et les sonores, ils ont leur bocage sur la langue et il le connaît. Je ne plaisante pas avec cette histoire d'accent, car c'est de l'accent que viennnent toutes les déformations, parfois incroyables, des patronymes lors des déplacements.

En 1794, quand MASSOKNET viendra au secours des Lorousains. Il s'en souviendra. Mieux, à Sainte Croix, il retrouve des Lorousains fraîchement Nantais, comme le boulanger. Ces relations lorousaines à Nantes vont certainement jouer un grand rôle pour l'aider à se cacher à Nantes, traverser Nantes, faire circuler 1'information.

L'arrivée à Ligné du curé constitutionnel ne le chasse pas de sa cure. Il lui en faut plus. Il faut même 3 mois plus tard 2 gendarmes, 15 dragons et 40 gardes nationaux pour l'en déloger.

Pas question pour autant, d'abandonner ses paroissiens et ceux-ci le cachent. Lorsqu'il apprend fin mars 94 que ses Lorousains ont été massacrés par la colonne de Cordellier et enterrent leurs morts sur place, sans terre bénie, sans bénédiction, il part les aider.

Leurs 5 prêtres avaient tous refusé le serment. Le 1er est déporté en Espagne, le 2ème en Angleterre, le 3ème, un enfant du pays, a été noyé en Loire, le 4ème âgé, s'est caché quelques semaines puis s'est rendu fin 93 à Nantes caché dans une charrette remplie de sarments de vignes, mais pris quelques temps après il a été noyé en Loire, et le 5ème enfin se cache au moulin de Ste Radegonde.

REGISTRES CLANDESTINS

Certains prêtres réfractaires ont réussi à se cacher et à administrer les sacrements, en particulier : baptêmes, mariages et sépultures. Ils furent clandestins, et leurs registres de catholocité sont appelés "registres clandestins".

Ces prêtres rencontrèrent parfois des difficultés à se procurer du papier, sans parler des autres soucis de la clandestinité ; "Il y a 4 feuillets d'enterrement pour 1794. Les papiers étant trop rares, on avait promis des registres mais on n'en a pas donné. C'est ainsi qu'on a trompé le public".(AD44, microfilm du registre clandestin du Loroux-Bottereau, en usuel).

D'autres prêtres clandestins reçurent des registres de leurs supérieurs hiérarchiques légitimes (cf celui de Chantoceaux ci-contre}.

Aux AD44, quelques registres peuvent même être photocopiés sur papier à partir du microfilm. Us ont eu la chance récente d'être prêtés aux Archives pour microfilm.

Les registres sont de 2 types : ceux qui ont été écrit au fur et à mesure des actes, ceux qui ont été écrits a posterori, ou même refaits à partir des minutes que tenaient les prêtres sur des petits papiers. On venait parfois de très loin pour se marier ou faire baptiser. ROBIN à La Chapelle Basse Mer marie des dizaines de couples venus de plus de 25 km à la ronde. Même chose à Chantoceaux et à Saint Julien de Concelles. Le registre de St Julien que j'ai entièrment mis sur ordinateur fera l'objet d'un fascicule "Mémoire d'Avent".

Pendant la période révolutionnaire, nos ancêtres ont beaucoup bougé : pour se battre, se réfugier, se cacher, se marier..., tout ceci entraîne des actes dispersés dans de nombreuses communes. Pous les retrouver il faut parfois faire des kilomètres, aussi peut-on espérer que bientôt toutes les sources soient dépouillées exhaustivement.

Malheureusement, tous les registres clandestins ne nous sont pas parvenus, et un grand nombre d'entre eux ont disparu depuis le début du XXème siècle et non pendant la révolution. Ceci signifie qu'à notre époque, des personnes font disparaître ou gardent privés de tels documents.

J'ai beaucoup hésité avant d'écrire ces lignes, car je crains de susciter des nouvelles vocations de pillage privé. La mémoire de nos ancêtres est en jeu.

NOUS SOMMES RESPONSABLES FACE A L'HISTOIRE.
NOUS POUVONS FAIRE EN SORTE QUE TOUTE SOURCE CACHEE SOIT IMMEDIATEMENT
CONNUE OU POUR LE MOINS REPRODUITE PUBLIQUEMENT

Je fais le pari de vous faire confiance... J'en ai déjà dépouillé 5 sur ordinateur, et je suis formelle : c'est la source la plus fiable et la plus riche que nous ayons de l'époque révolutionnaire. Toute religiosité mise à part...

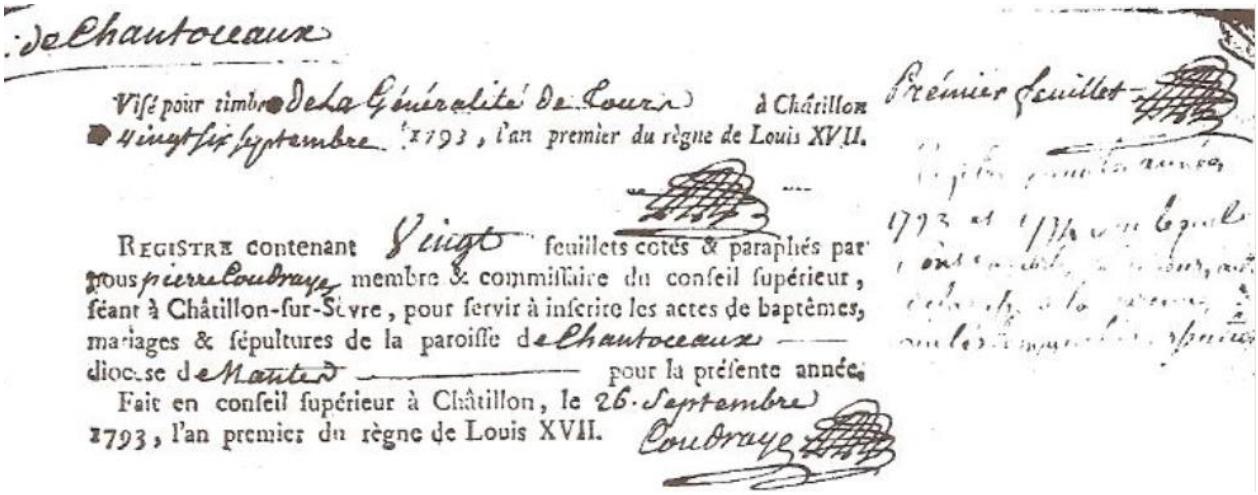
de Chantoceaux

Visé pour timbre de la Généralité de Tours à Châtillon
vingt six Septembre 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

Premier feuillet

Registre contenant vingt feuillets cotés & paraphés par nous pierre Coudraye membre & commissaire du conseil supérieur, séant à Châtillon-sur-Sèvre, pour servir à inscrire les actes de baptêmes, mariages & sépultures de la paroisse de Chantoceaux diocese de Nantes pour la présente année.

Fait en conseil supérieur à Châtillon, le 26 Septembre 1793, l'an premier du règne de Louis XVII. Coudraye

Registre de catholocité clandestin de Chantoceaux, AM de Chantoceaux (assimilé à l'Etat civil)

Le registre clandestin de Clair MASSONNET

En Juillet 1794, Clair MASSONNET parvient à se procurer du papier, alors que cette denrée est rare. Ce papier se présente sous forme de petits cahiers, contrairement aux grands registres habituels au Loroux, et il y en aura plusieurs.

Le premier registre commence par une explication très précise, qu'il est bon de retenir :

« Il y aura des fautes sur les noms peut être, sur les mois et jours, vu que Les personnes venues les faire écrire n'avaient pas été instruites. Il n'y a pas d'ordre pour les dates, les gens n'étant pas venu en temps marqué. On y trouve les personnes massacrées enregistrées différemment de celles qui sont mortes d'une mort naturelle (cf illustration p 12). Il en est de même des morts aux armées et combats. »

En effet, village après village, les Lorousains viennent faire noter leurs morts ensevelis sur place 3 mois plus tôt, sans terre bénie et sans bénédiction, sur les bords des chemins, après le passage de la colonne infernale. (cf "la recherche clandestine de sacrements" article cité supra). Ils les ont enterrés de leurs mains, entre voisins survivants ou entre proches. Ils connaissent par coeur la filiation et l'état matrimonial de chacun et sont même capables de citer sans beaucoup d'erreurs le nom des 4 épouses successives d'un veuf. Ils ne font pas plus d'erreurs que nos habituels registres paroissiaux d'avant la révolution.

L'atmosphère qui anime les cérémonies clandestines autour de Massonnet ne laisse aucune place à La fantaisie : on dit strictement la vérité, rien que la vérité. Les cendres sont encore trop chaudes pour qu'on leur manque de respect en modifiant cette vérité. Ces morts n'ont pas eu ce qui comptait le plus pour eux : à savoir une sépulture en terre bénie, on comprend mieux l'horreur de cetLe absence de sépulture en terre bénie, qui venait s'ajouter à l'horreur de la mort violente elle-même, en lisant l'ouvrage de François LEBRUN : "La vie et le mort en Anjou aux XVI et XVIIème siècles".

Ou considérait avant la révolution comme une infamie de ne pas être enterré en terre consacrée.

Cette infamie est le sort de dizaines de milliers de nos ancêtres. Sans avoir lu cet ouvrage on ne peut pas saisir tout à fait le vrai sens de morts. Les témoins qui faisaient enregistrer les décès en 1794 par le prêtre clandestin avaient ce sens. C'est ainsi que tout ce qu'ils vont déclarer est exact et après tant de recoupements des sources sur les Lorousains, dans le cadre de l'étude en cours, on constate qu'aucune erreur ne figure dans le registre clandestin. Aucune, puisque la seule erreuri faite de bonne foi, est rectifiée dans le registre lui même. Il s'agit du cas de Françoise "disparue" pendant la virée de Galerne. Son mari se croyait veuf car des

témoins prétendent avoir vu la morte et Massonnet bénit son remariage, suivi 9 mois plus tard de la naissance de 2 jumelles "bâtardes”, puiqu’entre temps Françoise est reparue et le remariage de son époux déclaré nul au baptême des 2 petites.

Pour la morale de l'histoire, le vrai couple s’en ira laissant la seconde Femme élever seule les jumelles, qui le jour de leur mariage déclarera que leur père est mort tué à la guerre civile.

Massonnet a commencé à marier dès le mois de juillet 1794 "avec l’autorisation de Mgr de la Laurcncie” (evêque non assermenté réfugié en Angleterre).

Lorsque les parents ne sont plus là, il remet en vigueur la coutume de Bretagne : 12 parents donnent leur accord. Comme il marie, plusieurs couples le même jour, on imagine le nombre important de personnes se déplaçant dans cette clandestinité.

Cette notion de foule en déplacement est l’un des aspects les plus remarquables des registres clandestins. Au bout de quelques semaines, les enregistrements a postriori des décès est terminé, au total 600.

Puis. Massonnet passe la main à Guillet, qui bénit même en septembre le cimetière de Ste Radegonde pour enterrer les morts au fur et à mesure des décès. Ceux-ci sont donc désormais enterrés en terre bénie et de véritables sépultures, bien que clandestines, suivent.

LES REGISTRES CLANDESTINS SONT UTILES POUR POUVOIR MIEUX CONNAITRE
LA PERIODE LA PLUS MOUVEMENTEE DE LA VIE DE NOS ANCETRES,
ET FAIRE CESSER LA NON-MEMOIRE QUI PÈSE SUR EUX DEPUIS 2 SIÈCLES.

CALENDRIER REPUBLICAIN

Nos ancêtres ne savaient pas souvent lire et écrire, comme c’était le cas au Loroux. Peu d'entre eux parvinrent à s'exprimer mentalement en calendrier républicain, même parmi les plus farouches républicains sachant bien écrire.

Il n'a pas si longtemps que je suis capable d'exprimer mon salaire en nouveaux francs et j'hésite toujours pour le prix d'une maison. J'ai encore tendance à utiliser les anciens francs. J'observe que je ne suis pas la seule et même parmi les plus jeunes.

Or, il ne s'agit que d'une division par 100, ce qui est un effort mental limité comparé à l’effort que représentait le calendrier républicain.

On avait donné aux municipalités un 1er janvier l'ordre de commencer avec le calendrier républicain. Les registres d'Etat Civil des premières années républicaines se terminent donc un 31 décembre et commencent un 1er janvier. Ce n'est qu'au bout de quelques années de ce système, que l'on commença dans beaucoup de communes le registre de l'année républicaine le 1er vendémiaire. Il est utile de s'en souvenir lorque l'on demande le registre républicain dans une grande ville : les mois de vendémiaire, brumaire, frimaire et début nivôse sont sur l'année précédente.

Avec tout ce méli mélo d’années qui commencent ailleurs, on voit que nos ancêtres eurent du mal à comprendre quand commençait l'année républicaine.

Il en est de même pour le début de chaque mois. Les éditions sur papier du calendrier républicain de l'époque ne faisaient rien pour éviter la confusion avec le calendrier grégorien, car on lit très nettement au milieu de la page représentant prairial : "mai", alors qu'il n'y a pas concordance.

La plupart de nos ancêtres assimilaient donc année républicaine et année grégorienne, mois républicain et mois grégorien. Ceci n'était pas trop grave lorsque l'on notait les actes au fur et à mesure le jour même.

Lorsqu'il a fallu noter a posteriori des décès ou des naissances quelques années plus tard pour combler les vides des registres, l'officier municipal, sur lequel reposait toute la rédaction, faisait le plus souvent une traduction mentale erronée, au lieu de prendre le manuel de conversion très compliqué.

La plupart du temps, cet officier municipal avait déjà bien du mal à savoir écrire et connaître l'orthographe...

Les blancs avaient rejeté le calendrier républicain pour conserver le "vieux style". Ils avaient donc en mémoire les dates des événements familiaux en calendrier grégorien. Lorqu'ils étaient devant l'officier municipal, nul doute qu'ils prenaient un malain plaisir à ne pas l'aider et le voir s'embrouiller, sans pouvoir vérifier d'ailleurs ce qu'il écrivait. Ils devaient lui répondre "en mai 1795" et le laisser se débrouiller tout seul.

Les rancunes sont tenaces après la guerre civile et dans les communes à majorité blanche on ne faisait rien pour faciliter l'État civil ! (voir chapitre "jugements d'Etat Civil") et encore moins le calendrier républicain.

La majorité des dates retranscrites a posteriori sont ainsi truffées d'erreurs, dont certaines sont même croustillantes, du genre : « Untel né le 29.10.1795 fils de Untel décédé le 15/10.1794 etc... »

On peut donc utiliser les tableaux de concordance pour transcrire une date d'un acte enregistré le jour même, mais nous ne pouvons pas les utiliser pour tous les nombreux actes retranscrits a posteriori, c'est à dire des années après.

Massacré en mars 1795 :

Pour vous dire à quel point nos ancêtres étaient fâchés avec le calendrier républicain, citons par exemple un couple de laboureurs à la Chapelle-Heulin, qui fait enregister en prairial An III le décès de la mère et, belle-mère, décédée en thermidor An III !

Il faut probablement lire "thermidor An II", ce qui serait plus vraisemblable, car ils ajoutent qu'elle "a été emmenée par les républicains et massacrée derrière la haye".

Beaucoup de décès retranscrits a posteriori donnent mars 95 comme date des massacres, alors que c'est mars 94.

Nous pouvons recouper avec d'autres sources et avoir la preuve de l'erreur puisque ces décès sont dans le registre clandestin (voir chapitre registre clandestin), etc...

Preuve d'ailleurs que le registre clandestin ne fut jamais utilisé ensuite alors qu'il contient les dates plus fiables !

LES DATES DONNEES A POSTERIORI DANS LES RETRANSCRIPTIONS D'ETAT CIVIL
OU LES JUGEMENTS SONT SOUVENT ERRONEES A CAUSE DU CALENDRIER.

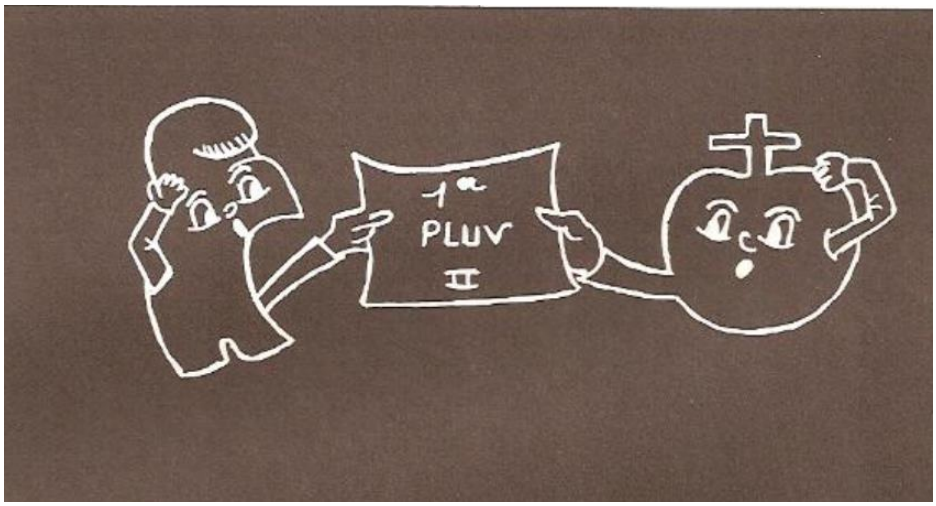

prisonniers

La célèbre chanson "dans les prisons il y a un prisonnier" ne nous parle que d'un prisonnier.

Ce sont des milliers de personnes qui vont y passer dès mars 93, la plupart pour mourir d'épidémie ou d'exécution sommaire. Il y en a tellement que l'administration doit transformer en prisons couvents, églises, Château, grand séminaire, propriétés, bateaux et même l'entrepôt.

La faim, l'entassement, le manque d'hygiène, l'air vicié, le scorbut, la dissenterie font des ravages. "Cette maladie les emporte chaque nuit par centaines."

La maladie de l'Entrepôt est restée aussi tristement célèbre à Nantes que Carrier. On parle généralement moins, du fait que l'entassement de la population nantaise avait créé des conditions d'insalubrité qui tuaient aussi les habitants de Nantes et les réfugiés.

Les Lorousains cachés dans la campagne, les marais et les bois, ont été moins décimés par la maladie et les privations, dites suites de guerre, qu'on ne le pense généralement, et ceux qui étalent réfugiés à Nantes résistèrent moins. J'ai beaucoup de décès à Nantes qui ne sont pas dus à la prison ni aux exécutions, mais aux conditions de vie. Ainsi François avait été atteint et sa femme était morte (voir chapitre "réquisitions").

Les geôliers ont tenu les registres d'écrou, qui existent encore (AD, série L; AM Nantes série I).

II faut cependant consulter beaucoup de villes et d'archives départementales, car nos ancêtres ont pu être prisonniers loin de leur lieu de naissance. On en a emprisonné au Mans, Rennes, Ancenis, Paimboeuf etc...

Les registres d'écrou ne donnent aucun état matrimonial ou filiation. Ils ne donnent que des listes nominatives dans lesquelles le risque d'homonymie est très élevé.

Il est pratiquement impossible d'y identifier un ancêtre, sauf dans les cas de patronymes rares, ces registres se prêtent donc à un décompte global des prisonniers plus qu'à une identification d'un ancêtre.

Pour Paris, voir la table de Léon LABAT rue des carmes.

Les interrogatoires, qui sont dans la série L des AD sont beaucoup plus précis et permettent d'identifier les Individus. Le dépouillement exhaustif à Rennes est fait grâce à Mr TIGIER (Le jugement des chouans par les commissions d'Ille et Vilaine, 1793, table des accusés et témoins) et j'aurai bientôt Le Mans, en cours sur ordinateur.

Pour Les AD44, le Conseil Général de Loire-Atlantique vient de publier un reprint de l'inventaire de la série L par Léon MAITRE. Ce reprint et en vente aux AD. Il serait cependant souhaitable qu'un dépouillement nominatif exhaustif de ce fonds soit fait. Là encore les généalogistes, comme à Rennes, peuvent se rendre utiles.

<u>le citoyen FLEURY</u>

Un autre mal s'est répandu avec les troupes républicaines et les médecins constatent ses progrès.

« Une grande partie des corps de garde sont dans les cabarets...

Les cabaretiers sous l'effet du gain n'ont pas honte de donner du vin à des gens yvres.,.

Les filles débauchées attirent les soldats et leur donnent un mal qui les rend incapables de servir la patrie... » (BM Nantes, Fonds Dugast-Mastifeux).

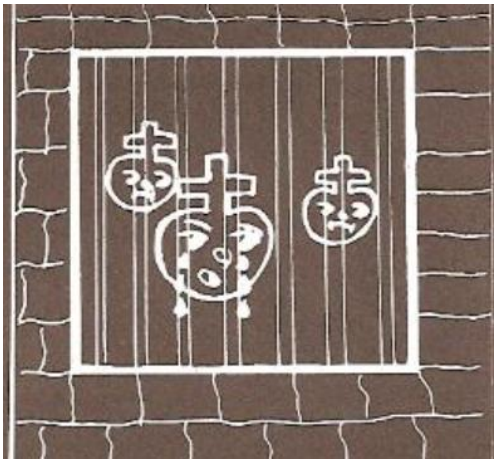

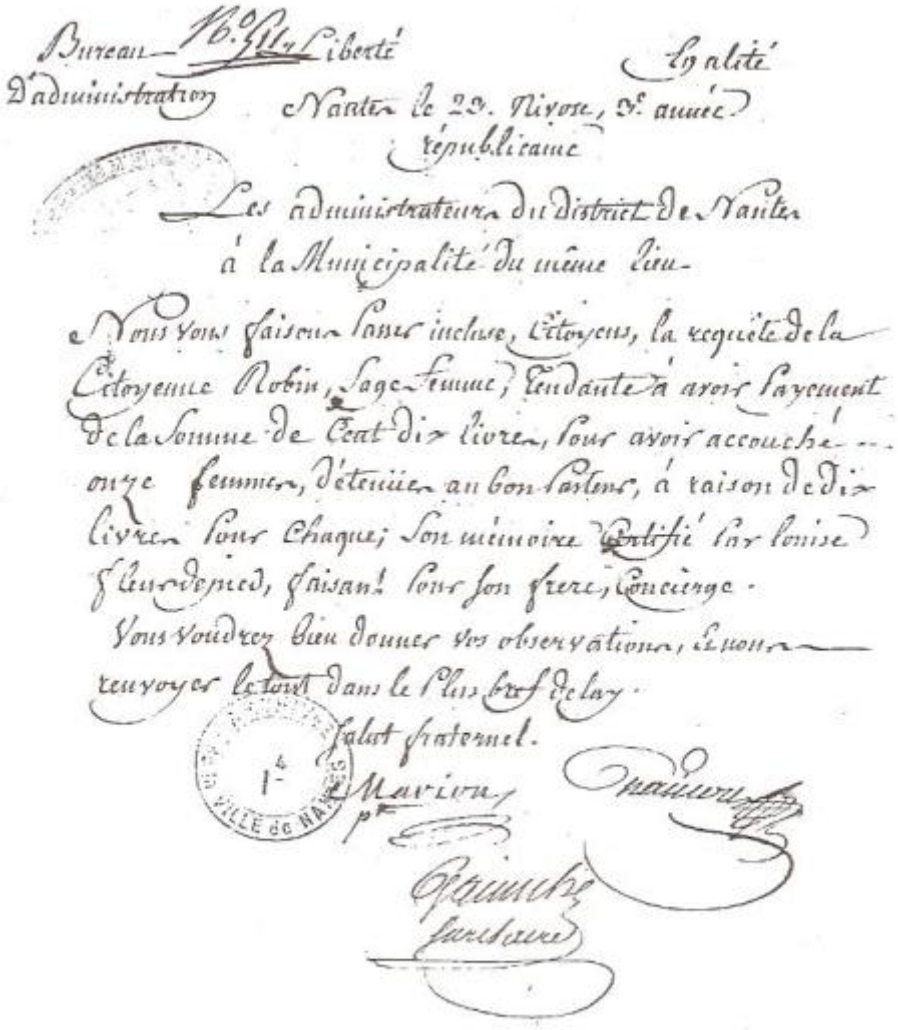

Bureau N° 511 Liberté Egalité
D'administration

Nantes le 23. Nivose, 3e année
républicaine

Les administrateurs du district de Nantes
à la Municipalité du même lieu.

Nous vous faisons passer incluse, Citoyens, la requête de la Citoyenne Robin, Sage femme, tendante à avoir payement de la somme de Cent dix livres, pour avoir accouché onze femmes, détenües au bon pasteur, à raison de dix livres pour chaque; son mémoire certifié par louise fleurdepied, faisant pour son frere, Concierge.

Vous voudrez bien donner vos observations, et nous renvoyer le tout dans le plus bref delay.

Salut fraternel.

Marion, pr

Gaimche
Secrétaire

AM Nantes, série 14, carton 4

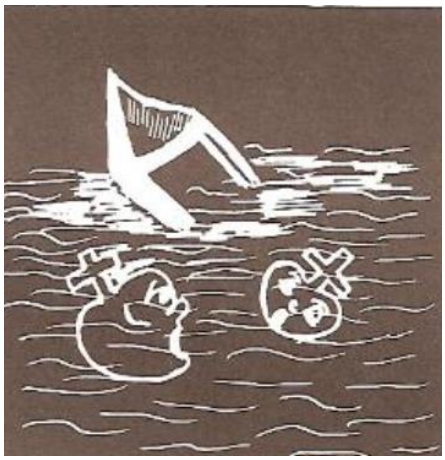

Les médecins délivrent beaucoup de certificats et papiers, et citent les maladies quand ils les connaissent.

Les maladies vénériennes sont identifiées :

« Je soussigné Volbeau, officier de santé de la maison du BoufFay certifie que le citoyen Fleury détenu, est affecté de mal vénérien, pour lequel il a besoin de secours qu'on ne peut lui administrer dans cette maison. Nantes le 5 Floréal An III » (Bd Nantes Fonds Dugast-Mastifeux).

VOUS VOYEZ APPARAITRE BEAUCOUP DE SOURCES DIFFERENTES :
AUCUNE N'EST EXHAUSTIVE ET IL FAUT DONC TOUTES LES CONSIDERER.
IL SERAIT DONC PREFERABLE QUE CHACUN DEPOUILLE EXHAUSTIVEMENT L'UNE DES SOURCES.
EN METTANT ENSUITE EN COMMUN TOUS LES DEPOUILLEMENTS
ON AURA UNE EFFICACITE BIEN SUPERIEURE A CELLE DES RECHERCHES PERSONNELLES.

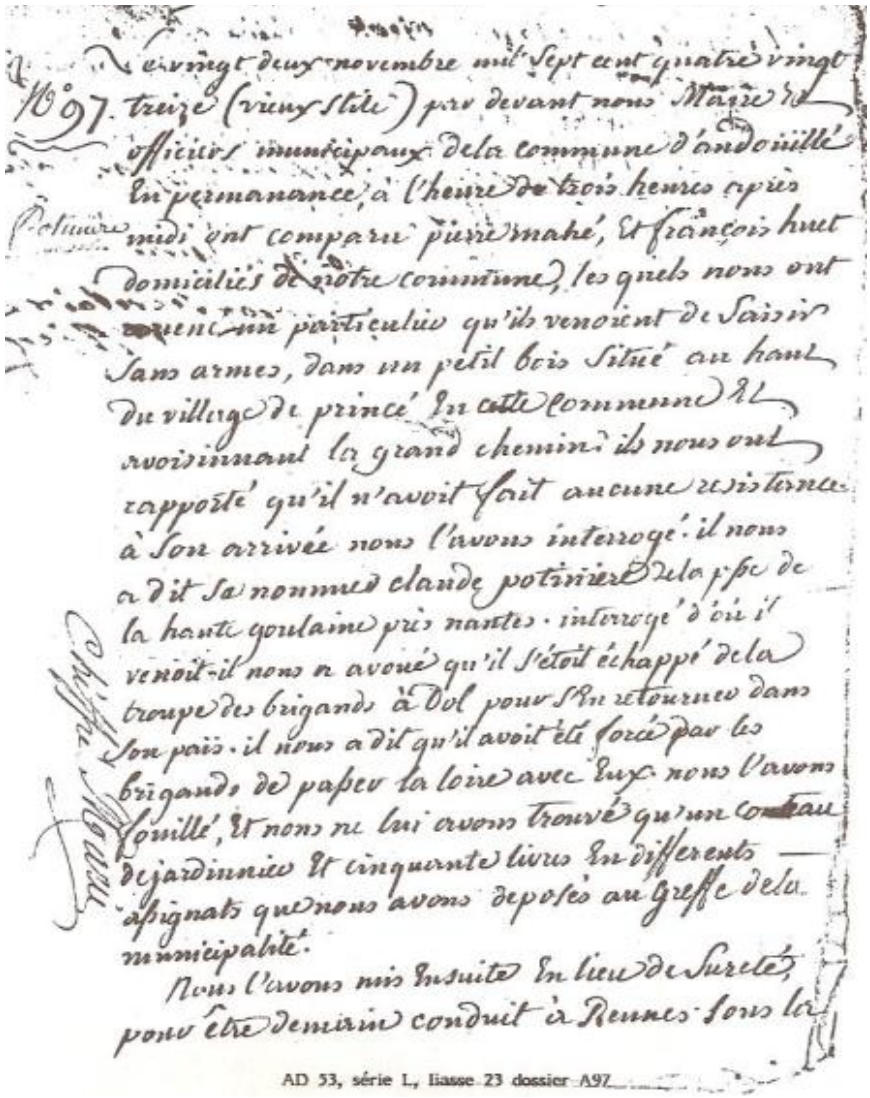

vingt deux novembre mil sept cent quatre vingt
treize (vieux stile) par devant nous Marie
officiers municipaux de la commune d'andouillé
en permanance, à l'heure de trois heures après
midi ont comparu pierre mahé, et françois huet
domiciliés de notre commune, lesquels nous ont
rapporté en particulier qu'ils venoient de saisir
sans armes, dans un petit bois situé au haut
du village de princé en cette commune et
avoisinant le grand chemin ils nous ont
rapporté qu'il n'avoit fait aucune resistance
à son arrivée nous l'avons interrogé. il nous
a dit se nommer claude potinière de la paroisse de
la haute goulaine près nantes. interrogé d'où il
venoit-il nous a avoué qu'il s'étoit échappé de la
troupe des brigands à Dol pour s'en retourner dans
son pays. il nous a dit qu'il avoit été forcé par les
brigands de passer la loire avec eux. nous l'avons
fouillé, et nous ne lui avons trouvé qu'un couteau
de jardinier et cinquante livres en differents
assignats que nous avons deposés au greffe de la
municipalité.
Nous l'avons mis ensuite en lieu de sureté,
pour être demain conduit à Rennes sous la

AD 53, série L, liasse 23 dossier A97

DÉNONCIATIONS

Les archives abondent de papiers de dénonciations et de jugements sur dénonciations (AD, série L).

Les dénonciateurs opéraient au second degré, puisque peu de nos ancêtres savaient écrire.

Les dénonciations étaient donc collectées verbalement par un républicain du même village qui envoyait au district des rapports remplis de dénonciations, soit en rapportant "on m'a dit que…", soit en écrivant à la première personne, comme s'il était lui-même témoin.

En outre, les membres des municipalités réfugiées à Nantes, sont convoqués comme témoins à chaque interrogatoire ou jugement : le plus souvent comme témoin à charge bien entendu. Bref, tout le monde s'espionnait et il ne fallait pas grand chose pour être dénoncé.

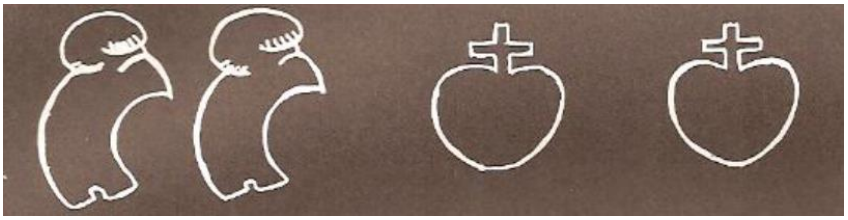

Le plus souvent les motifs sont futils... on a prononcé des paroles sans caratère de gravité et on est exécuté.

On peut retrouver la dénonciation de nos ancêtres, mais aussi retrouver un ancêtre dénonciateur ! C'est la règle du jeu ! Les archives sont donc déconseillées aux personnes qui se veulent un ancêtre selon leur goût.

Cette source d'archives est aussi abondante que moralement éprouvante.

Il faut donc beaucoup de courage et l'aborder avec sérénité.

Les dénonclations étaient la base des condamnations à mort, et à l'inverse, le tribunal a parfois relâché en l'absence de dénonciation en écrivant : "il n'y a pas de dénonciation à son égard". Marie était dans ce dernier cas contrairement à Perinne ci-dessous.

Perrine BONNET épouse GRAHOUEIL

Les dénonciations sont accrochées aux jugements, quand elles ont été utilisées à cet effet. (AD. Série L).

Perrine "a été voir les patriotes en prison et leur a dit « si vous êtes là c'est bien fait » ".

Elle est condamnée à mort ...

L'un d'entre vous en descend et a été très ému le jour où je lui ai adressé cette photocopie. Car les photocopies sont autorisées dans les limites quantitatives fixées par Le règlement des AD.

CONDAMNÉS

Les motifs de dénonciations n'étaient pas graves. On avait vu untel avec untel etc... mais entraînaient souvent la mort. Les personnes exécutées à Nantes ne sont pas reportées à l'Etat Civil.

Les décès par exécution sont parfois retranscrits dans l'Etat Civil dans d'autres villes, sans que soit fait état de l'exécution.

On trouve les interrogatoires et jugements, ou plus prosaïquement les exécutions aux AD en série L, aux Archives Nationales en série W, à la BM Nantes au Fonds DM.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait qu'aucune source donnant les listes de condamnés n'est exhaustive en elle-même.

Il existe déjà quelques dépouillements exhaustifs de ces sources. D'autres attendent un dépouillement exhaustif. En d'autres termes : tous les exécutés ne figurent pas dans le type de source qui le concerne, cependant il est hautement recommandable de dépouiller nominativement et exhaustivement ces sources, comme l'a fait Herve TIGIER à Rennes pour les jugements.

La série L est fiable. Mais elle n'est pas exhaustive.

Le Fonds Dugast-Mastifeux (AM Nantes) m'a permis de retrouver d'autres victimes. Je les présume exactes, car à ce jour je n'ai trouvé aucun recoupement contradictoire tel que présence de l'individu dans une autre source à une date infirmant son décès à la date citée. Je note en effet tous les témoins de tous les actes religieux et Etat-Civil sur 100 ans (50 avant, 50 après la Révolution).

J'ajoute tout de même que le but de mon étude était de compter des survivants afin d'obtenir par différence un nombre maxl de victimes.

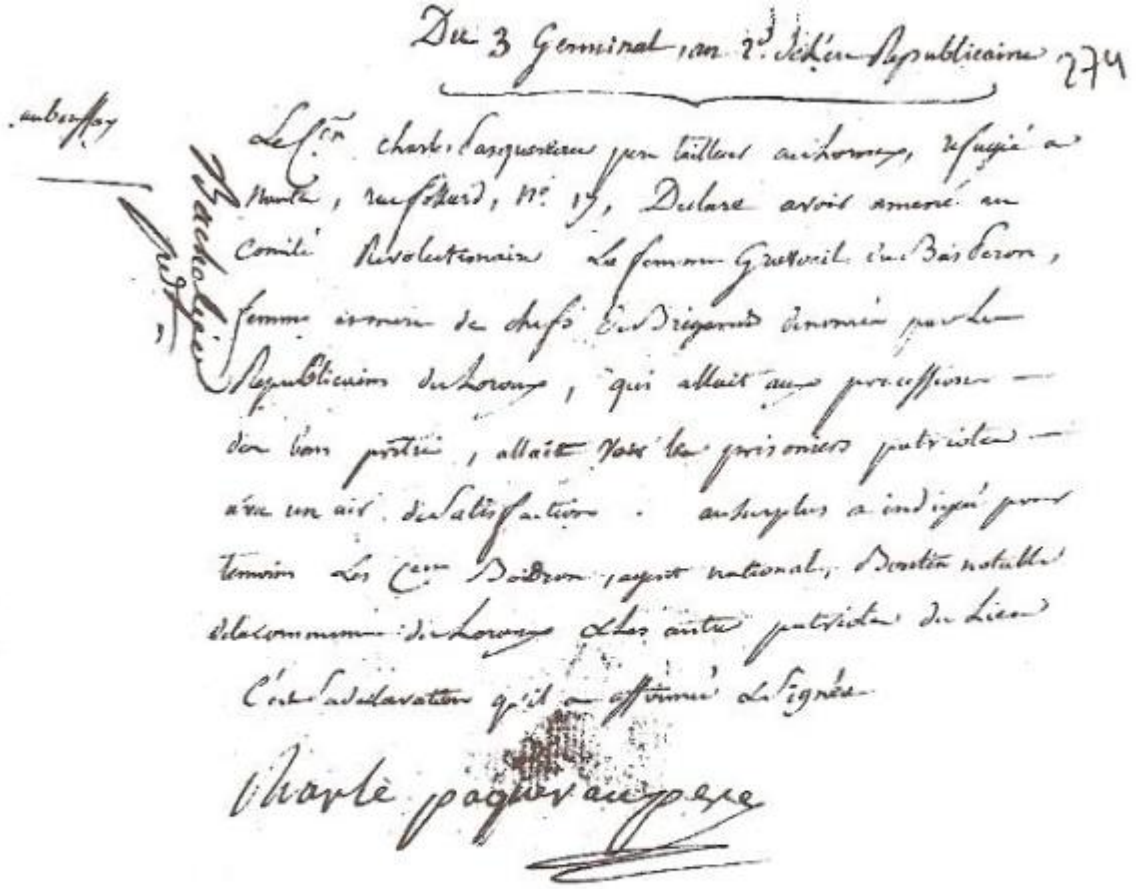

Du 3 Germinal, an 2d de l'ère Republicaine 274

au bureau

Le Cen Charles Pasquereau pere tailleur au Loroux, refugié a Nantes, rue Fossard, No 17, Declare avoir amené au Comité Revolutionaire la femme Gravoeil du Bas Peron, femme et mere de chefs de Brigands denoncée par les Republicains du Loroux, qui allait aux processions des bons prêtres, allait voir les prisoniers patriotes avec un air de satisfaction. au surplus a indiqué pour temoins les Cens Boidron, agent national, Bouton notable de la commune du Loroux et les autres patriotes du Lieu

C'est sa declaration qu'il a affirmée et signée

Charles Pasquereau pere

AD44, série L, liasse L 1516

L'expérience de la fiabilité des différentes sources a été indirectement observée : elle n'était pas en elle-même le but, mais comme dans toute étude, on met en évidence d'autres aspects de la question.

Inutile de dire que les parrains et marraines bien vivants pour "morts" ne m'échappent pas. J'ai même quelques cas de "prétendues victimes" selon certains martyroloqes, qui procréent après la date de leur décès, et ce pour plusieurs enfants consécutifs. Pour un "mort", c'est pour le moins curieux.

Par respect pour les familles, il ne m'est cependant pas possible de citertous les noms de cas de morts-vivants. J'ai un problème de déontologie qui m'a fait un moment songer à abandonner.

D'ailleurs, mon fichier étant informatisé, j'ai fait la déclaration à la CNIL (commission informatique et Liberté). Aux termes de la loi sur les archives, ce fichier est autorisé. Mais il est préférable de ne pas citer nominativement toutes les familles. Les cas cités dans ce facsicule l'ont été pour vous prouver ma bonne foi, et pour que vous saissisiez mieux mon discours pas toujours agréable aux yeux de certains.

Certaines sources ont donc déjà fait l'objet d'un dépouillement nominatif et certains dépouillements sont exhaustifs. Nous attendons les bonnes volontés pour les autres.

- PRUDHOMME L., "*Histoire générale des crimes commis pendant la révolution française*", 1796. (2 tomes en usuel aux AD44), non exhaustive, mais couvre toute la France (reprint in "Journal des Guillotinnés,1989) .

- LALLIE N., "*La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire Inférieure*", 1896, non exhaustive
- TIGIER Hervé, "*Le jugement des chouans par les commissions militaires d'ille et Vilaine*, table des accusés et témoins", 1988, exhaustive
- "*Le Mémorial de Lyon en 1793*", vie ,mort et famille des victimes lyonnaises de la Révolution
- Liste des interrogatoires de prisonniers vendéens au Mans (informatique personnelle selon AD 72 série L)

Qu'est ce qu'une liste de victimes ?

C'est un dépouillement d'archives originales, non écrites a posteriori, et non de seconde main, sans interprétation des liens de famille lorsque la source arehivistique n'en donne pas etc... et citant toujours la source d'archives originales.

Il existe une telle psychose de la non-mémoire depuis 2 siècles, qu'il existe malheureusement des listes plus ou moins fiables, qui se passent de la main à la main. Ainsi, pour le Loroux il existe une telle liste dressée en 1920 par le curé du Loroux.

Cette liste donne 71 mortuages de soldats. Le premier de ces soldats est Simon BOURGET époux de Marie ROBINEAU, pour lequel ''on disposerait" (citation) d'un certificat de mortuage. Or, ce Simon BOURGET est décédé au Loroux- Bottereau le 2,4.1785. Et on peut en donner d'autres… Ceci vous donne la mesure des prétendus "martyrologes". C'est d'ailleurs pour y avoir vu l'un de mes ancêtres, mort dans son lit en 86, promu victime de la période révolutionnaire, que j'ai entrepris la reconstitution des toutes les familles lorousaines.

LE NOMBRE DES VICTIMES A BIEN SOUVENT ETE GONFLÉ PAR LES 2 CÔTÉS
LES UNS POUR VANTER LEURS HAUTS FAITS MILITAIRES,
LES AUTRES POUR AIDER A POSTERIORI CHAQUE FAMILLE A HONORER SA PRETENDUE VICTIME.

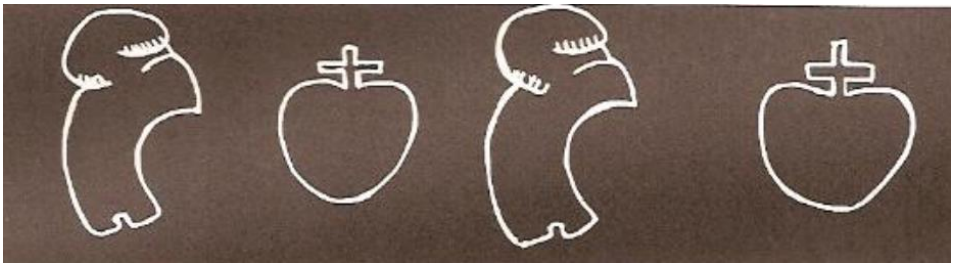

L'honneur perdu en a fait mentir plus d'un, nous l'avons vu. Je les comprends, car ils avaient à vivre avec leurs contemporains et faire oublier certains passés.

Nous avons vu le même phénomène après toutes les guerres, et pas si loin de nous la seconde guerre mondiale a entraîné les mêmes problèmes humains.

Mon honneur de généalogiste m'oblige à rectifier uniquement pour mon ancêtre, car je ne vais pas m'ériger en redresseuse de torts dans les familles, car entendons-nous bien : je comprends ceux qui ont déformé la vérité, (voir tradition orale)

René FADET

Il était né à Haute-Goulaine et a épousé successivement en 1776 et 1785 deux lorousaines, dont il lui reste 2 enfants en 1794.

Il est marinier sur la Loire, pris et condamné à mort le 12 floréal an II à 37 ans. ("Etat des individus condamnés à la peine de mort par le représentant du peuple Carrier" in Fonds Dugast-Mastifeux BM Nantes Vol 53 pièce n°7).

Il ne figure pas dans l'ouvrage de PRUH'HOMME.

Actuellement il existe encore de ces documents qui restent privés et n'ayons pas peur de l'écrire "se vendent" sur la place publique. L'un deux, de la plus haute importance, vient d'être racheté par les Archives à l'issue d'une opération financière de sauvetage du document.

Je vous laisse juges. Et vous avez deviné que j'ai personnellement un jugement : de telles actions privées nuisent à la vérité et favorisent les "faux martyrologes". A moins que la floraison de faux martyrologes ne leur convienne ?

RÉQUISITIONS

"Paris, le 4 frimaire An 11 (24.11.93) aux citoyens de la Vendée... ordonne aux cordonniers de remettre 5 paires de souliers par décade et pareille quantité pour chaque garçon qu'ils occupent..." (BM Nantes, Bonds Dugast-Mastifeux). Ceci fait une paire de souliers tous les 2 jours pour l'Armée Républicaine et c'est beaucoup.

Les réquisitions pour l'armée républicaine sont nombreuses et variées : farine, pain, souliers, alcool... Les meuniers et les boulangers furent les premiers à en souffrir.

C'est ainsi que les AUDINEAU, boulangers Porte Palsaize à Clisson, se retrouvent du côté des blancs, pour avoir refusé de boulanger pour l'Armée de l'ouest. Ils se batteront à chaque soulèvement et finiront par rapporter dans la famille un fusil d'Honneur et un Sabre d'Honneur (SHAT, série u, 39 cartons ; AD49, série M en voie de classement).

Au Loroux, la majorité de la population est blanche et le boulanger Jean CHESNEAU est contraint de se réfugier à Nantes dès Mars 93 pour ses prises de position républicaines. Sa femme, qui est Nantaise d'origine, possède dans le quartier des ponts une chambre. Il y meurt en Décembre 93 et sa veuve qui élève leurs 3 enfants demande à Nantes le secours aux réfugiés, en précisant qu'elle est venue à Nantes "lorsque les brigands ont évacué le Loroux après avoir pillé chez elle tout ce qu'elle pouvait avoir de grains, farines et autres provisions de bouche (AM, série I).

Il n'y avait donc pas que les réquisitions républicaines de marchandises, et on voit que les blancs réquisitionnaient eux aussi parfois par la manière forte.

Les lorousains n'avaient pas attendu ces réquisitions matérielles pour se révolter. Parmi eux Louis CLEMENCEAU, né à St Sauveur de Landemont, paroisse voisine du Loroux, et qui s'y installe en 1752 comme cordonnier. Son fils Gabriel est sur la liste des condamnés à mort, qui regroupe 243 condamnés, établie par Carrier en brumaire An II (octobre 93) (BM Nantes, collection Dugast-Mastifeux). Ce n'est donc pas pour avoir refusé de faire sa paire de souliers tous les 2 jours que Gabriel est condamné. Il est condamné avant la réquisition. La femme de Gabriel, Jeanne AUVRAY, est condamnée à mort comme complice des brigands de la Vendée, par la Commission Militaire de Nantes (PRUDHOMME, déjà cité).

Au delà des réquisitions matérielles, il y avait les réquisitions de travail. Les réfugiés, en particulier à Nantes, furent occupés à des travaux qu'ils n'avaient pas toujours recherchés. On ne les nourrissait pas à rien faire et tous n'avaient pas la chance de pouvoir y continuer à faire des affaires, et même s'enrichir. En suivant la trace de certains, on constate qu'ils ont été affectés à des travaux pas toujours de leur goût.

François ROUSSELOT

Il est aubergiste à Clisson en 1789 et jeune époux de Marie dont il vient d'avoir un fils, Les idées nouvelles circulent vite à l'auberge, d'autant plus qu'à Clisson on vient de loin les véhiculer. On peut donc supposer qur François est républicain, comme on le dira 2 siècles plus tard de tous les aubergistes.

Il ne participe pas au Cahier de Doléances, mais il faut préciser qu'à Clisson on se bousculait pour y être car beaucoup de Clissonnais étaient républicains et savaient écrire. François ne part pas précipitamment à Nantes avec le groupe de patriotes qui craignent pour leur vie dès Ja mi-mars 93 (BM Nantes, Fonds Dugast-Mastifeux).

Il les rejoint peu après (AM Nantes, série I), très exactement le 30 mars 93. Sa famille s'est entre-temps agrandie et loge au 4 rue du Port Communeau.

Le secours attribué par la municipalité nantaise ne suffit pas à nourrir la famille sans travailler et on donne bientôt à François un emploi très spécial.

L'Histoire a gardé le souvenir de personnages tristement célèbres qui commandèrent des exécutions. mais les exécutants leur étaient nécessaires.

François est de ces derniers, comme employé à la Commission Militaire à une période où celle-ci a beaucoup de travail puisqu'elle envoit quotidiennement plus de 100 personnes à la mort. Il y avait certes des travaux d'écriture et François a une fort belle signature, donc on pourrait supposer que le travail de François consistait seulement à écrire...

Pourtant fin octobre 93 François est victime d'une maladie. Il ne peut se rendre à son travail et a besoin de justifier son arrêt.

Le médecin lui fait un certificat d'arrêt de travail : "est dans son lit, avec un fort cours-de-venlre (dans le patois angevin : diarrhée) et fièvre, dans l'impossibilité de travailler". (AM Nantes, série I)

Remarquez malicieusement au passage que notre CPAM n'a rien inventé de nos jours. Ceci est un justificatif d'arrêt de travail, en plus détaillé.

Si François a un tel besoin de justifier son absence c'est probablement parce qu'il passe pour un républicain modéré. Peut-être a-t-il été vraiment séduit par les idées républicaines au début de la révolution, mais l'allure prise par les évènnements l'a manifestement déçu et les exécutions auxquelles il prête son concours lui répugnent.

Ses journées de travail terminées il se confie sans doute à sa femme ou des voisins sur la nature de son travail. Il en souffre et prie en secret puisqu'il n'y a plus de prêtres. Il justifie son absence, car il a tout à craindre et même le pire.

Puis sa femme meurt à Nantes où la population est si nombreuse que les conditions d'hygiène et de vie contribuent beaucoup à accroître la mortalité. Je perds la trace de François à Nantes pour la retrouver par hasard à la Chapelle Basse Mer en 1794, c'est à dire à 29 km de Clisson, alors qu'il a vécu à Clîsson après 1797. Sa signature est en effet au bas de quelques actes dans le registre clandestin de l'Abbé ROBIN.

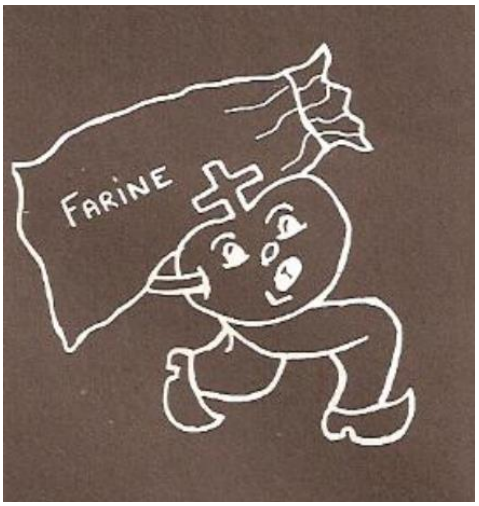

Il se remarie et l'Abbé ROBIN bénit cette union (AM Chapelle Basse Mer, registre clandestin).

D'autres élissonnais figurent égalemenr dans le registre clandestin.

François avait donc entendu parler de ce prêtre à Nantes. Il avait probablement gardé au fonds de lui-même l'espoir ou le projet d'assister à l'une de ses cérémonies religieuses. Il avait gardé une certaine religiosité voire religion, et il avait été déçu par la tournure violente prise par la révolution.

On peut supposer après avoir retrouvé la présence de François à des cérémonies religieuses clandestines, qu'il effectuait à la Commission Militaire un travail ”malgré-lui".

Il y avait des "malgré-eux", comme nous dirons au lendemain de la seconde guerre mondiale pour les travailleurs en Allemagne.

LA POSITION DE CHAQUE INDIVIDU N'EST PAS FIGÉE TOUT AU LONG DE LA PERIODE RÉVOLUTIONNAIRE ET PEUT AVOIR CONSIDERABLEMENT CHANGÉE.
UNE SOURCE NE SUFFIT DONC PAS TOUJOURS POUR COLLER UNE ETIQUETTE AUX INDIVIDUS.

Ainsi, si l'on regarde une seule source d'archives, on peut donc se tromper sur la personne. Si l'on regarde seulement le fait de travailler à la Commission Militaire on conclut que l'ancêtre François était un franc républicain, assez actif dans une besogne répugnante.

Et si l'on regarde seulement le registre clandestin, on dit que François était un blanc pur.

MORTS AU COMBAT

Les morts au combat n'ont pas souvent de témoins, et on peut même dire rarement. Certains prêtres clandestins, comme ceux de Chantoceaux, furent extrêmement prudents sur ces déclarations de décès : ils disaient « absents depuis le… »

L'absence étant un vide difficile à supporter, surtout pur ceux qui croient aux mérites de la sépulture en terre bénie. Ces morts au combat ou à la virée de galerne, sont les morts les plus difficiles à appréhender.

Pourtant, j'ai eu le plaisir d'en retrouver quelques uns et d'autres sont à retrouver. J'ai dépouillé l'Etat Civil de l'An II à la Flèche, le Mans, Pontlieue, et Sablé.

Et c'est à Sablé seulement que J'ai trouvé quelques dizaines de Vendéens enterrés plus proprement qu'au Mans, par 2 sarthois. Leurs noms et prénoms figurent sur les actes de décès et j'ai dressé la liste et bien sûr pris photo. D'autres communes restent à découvrir.

Julien FAVREAU

Il est parti avec ses 2 fils de 21 et 24 ans pour galerne. Il est "mort à l'armée" selon le registre clandestin. Il est cité "décédé à l'arnée royale d'outre-Loire", selon le mariage de son tils Jean en 1817, cité "décédé à Angers en l'An II" selon le mariage de son fils Julien en 1807, enfin "tué au combat des Champs Morets" selon liste privée.

Ceci fait beaucoup d'hypothèses.

Les différentes sources divergent sur le lieu de décès et la date. Mais il faut reconnaître qu'elles convergent sur un point la mort de Julien FAVREAU au combat, avec quelques variantes, car les Champs Morets est un combat lorousain et non de la virée de galerne.

On savait que Julien était décédé, mais on ne savait pas trop où et comment. Alors on donnait différentes versions.

RÉCOMPENSES, PENSIONS MILITAIRES

La Commission crée par Ordonnance Royale de 31 Mai 1814 : Etat des Officiers, sous Officiers, et Soldats de l'Armée Royale de l'Ouest, a fait l'objet de demandes de pensions et récompenses, qui sont aux AD en série M, ou aux AM pour les grandes villes.

Les dossiers ne sont pas tous aux AD du département concernant votre ancêtre.

François AUDINEAU (voir ci-dessous) a un dossier aux AD49 (série M, en voie de classement), alors qu'il est de clisson en Loire-Inférieure. Clisson est située en Vendée Militaire et cette zone ne recouvrait pas le département actuel. Elle était à cheval sur 3 de nos départements ; Loire-Atlantique, Maine et Loire et Vendée. Ceci est encore une notion de géographie qui complique singulièrement les dossiers.

J'ai également observé pour mes lorousains un autre facteur de complications. En effet, 20 ans après les faits, certains avaient quitté la commune et ont donc fait la demande de pension sur les lieux de leur résidence en 1814. C'est ainsi que parmi les demandes de pensions de laChapelle-Heulln, par exemple, j'ai un Lorousain. Il s'était retiré chez sa fille pour finir ses vieux jours.

Il n'existe malheureusement pas encore de liste alphabétique départementale de tous ces dossiers, et si le coeur vous en dit, c'est un dépouillement à entreprendre... pour le bien de tous les généalogistes...

Les pensions et récompenses attribuées sont elles-mêmes au SHAT, série XU (39 cartons). Le montant de la pension, le grade dans l'Armée Catholique et Royale, les faits militaires et les blessures y sont reportés.

Lorsque les soldats sont morts au combat, les enfants survivants ont droit à la pension. La plupart des pensions étaient tout juste suffisantes pour empêcher de mourir de faim, de l'ordre de 200F pour les simples soldats.

J'ai retrouvé dans ces dossiers quelques "Lorousains" à mettre entre guillemets, car en fait ce n'étaient pas des Lorousains. Ainsi "Louis Félix DUBOIS de la PATELLIERE, infirme par suite de blessure, vit à Nantes, père de 4 enfants, chef de Bataillon, a fait comme chef toutes les campagnes de l'Armée du Morbihan jusqu'en 1802, 600F de pension". (SHAT, XU30).

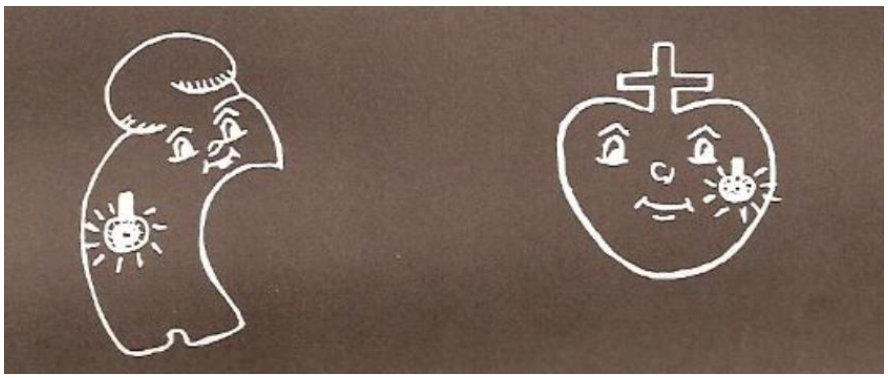

Bruno AUDINEAU

Dès 93, il entraîne ses entants, Bruno et Françoist âgés de 13 et 6 ans. Il refuse probablement de boulanger pour les républicains en ville républicaine (voir réquisitions) .

Ils vont tous les 3 participer à toutes les guerres de l'Ouest.

Leurs récompenses étaient connues dans la famille, mais n’en ayant pas hérité dans ma branche, j'ai voulu vérifier la tradition orale. Je vous ai expliqué que celles-ci n'étaient passouvent exactes et qu'il y avait lieu de se méfier. J’ai donc utilisé mon sens critique dans mon propre cas familial.

Et j'ai effectivement retrouvé Bruno et François au 2ème Corps, commandé successivement par Mr de Sapinaud et le Chevalier de St Hubert, et surtout la mention du fameux fusil d'honneur (SHAT).

fusil d'honneur

Certes, les récompenses sont une présomption seulement, car les témoignages plusieurs années après sont sujet à ''erreurs". Il me reste donc une présomption seulement malgré la trace au SHAT.

Mais, cette recherche de récompenses parmi Les lorousains, m'a permi d'observer un autre phénomène. En effet, seuls les survivants ont ces récompenses.

Les morts sans témoins dans des combats ne sont pas récompensés à titre posthume. Ils sont oubliés de tous à jamais... Je me permets d'insister sur ce point important à mon avis.

VEUVES

Il existe des listes de veuves établies en 1815 (AD, série 2R) pour recevoir des pensions, on peut également retrouver les documents qui ont servi de base aux demandes de pensions, en quelque sorte des justificatifs : jugements de décès du mari, certificats d'indigence pour ne pas payer les frais de justice.

Ces veuves ne sont pas des veuves de "guerre civile", mais tout simplement des veuves civiles ou militaires, se trouvant dans l'indigence.

Pour les maires, il s'agit d'obtenir pour leurs administrées indigentes une pension, quitte à faire quelque certificat de complaisance pour obtenir cette manne qui tombe du ciel. Les maires poursuivent donc un but fort louable en faisant tout pour obtenir un secours et nous ne saurions les juger aujourd'hui. Ils commettent donc beaucoup d'erreurs de complaisance.

Ainsi, au Loroux-Bottereau, beaucoup de veuves ont perdu leur mari à une tout autre date que celle annoncée dans les jugements et certificats du maire.

L'une d'elle a même 3 enfants de son mari après la date prétendue du décès de celui-ci. C'est dire, que l'on ne se souciait guère d'exactitude et que l'on espérait, ou croyait, que personne ne ferait jamais un recoupement entre toutes les sources, comme pour l'étude du Leroux actuellement en cours.

Les 2 exemples ci-dessous sont pris au hasard parmi d'autres. Ils montrent que les listes de veuves sont des sources peu fiables quant aux dates des prétendus décès.

De toutes les sources a posteriori dont ce fascicule traite, ces listes sont les moins fiables. La seule chose qu'elles peuvent indiquer est le niveau d'indigence et le veuvage, sans aucune date fiable pour le décès.

<u>Françoise DAVID</u>

La liste de veuves dit que son mari est décédé des suites de ses blessures en 1794. Or, ils se sont en fait mariés le 20.1.1795, devant le prêcre clandestin.

Celui-ci connaissait assez bien ses ouailles pour ne pas se tromper de personnes ou de filiation. Le couple fait ensuite quelques enfants, tous baptisés en présence des parents par le prêtre clandestin.

Peu d'enfants survivent, puis leur père, Jacques FONTENEAU, meurt à son tour le 28.1.1803 (Etat Civil,AD) en laissant une veuve et un enfant infirme dans l'indigence.

Le luxe de détails et de témoins proches n'est pas une garantie de fiabilité. Dans tous les cas de fausse déclaration, il y a toujours des proches qui ne disent pas la vérité. Dans le cas de Françoise DAVID les détails sont luxueux : "ce dernier étant mort d'une blessure reçue à l'affaire de St Cyr." (liste de veuves. AD série 2R).

Jeanne RIPOCHE

Née en 1770, elle épouse Jean BOURDIN, probablement devant le prêtre assermenté (registre brûlé). Le 20.5.1792 elle met au monde une fille Jeanne, suivie le 1.3.1795 d'un garçon Jean, baptisé par le prêtre clandestin. Son époux décède le 29.3, 1796 (toujours registre clandestin) et "est inhumé dans le cimetière de Ste Radegonde".

Situé à quelques kilomètres du bourg, et près d'une ancienne Abbaye, ce cimetière a été officiellement clandestinement béni quelques mois plus tôt pout les sépultures clandestines en présence du prêtre et même de la population. Cette inhumation est donc bien enregistrée au temps réel, sous les yeux des témoins du décès, et en présence du cadavre.

Jeanne se remarie civilement le 21.10.96 (Etat Civil, AG) et religieusement le 22.11.96. Mais en 1812. Elle est dans l'indigence, avec 2 enfants à élever.

C'est probablement ce qui la pousse à faire des formalités pour obtenir une pension de veuve. Le jugement est rendu en 1812 (AD, série U), et retranscrit à l'Etat Civil du Loroux le 29.8-1812. Son premier mari y est dit décédé le 1,4.1795 et son fils Jean, y est dit né le 1.3.1794, Enfin, dans la liste des veuves, elle est "veuve de Jean BOURDIN, ce dernier a été tué chez lui en 1794 pour avoir caché des chefs vendéens. Elle reste veuve avec 2 enfants et fut remariée à Jean COUTELEAU".

REFUGIÉS, PERSONNES DEPLACÉES

Ils ont été des milliers déplacés jusqu'à saint Brieuc, Caen, Orléans etc... Un grand nombre de communes d'Anjou, Mayenne, Normandie, Ile et Vilaine, ont leur trace aux AM respectives, et parfois aux AD (séries L et M). En outre, l'Etat Civil (AM, AD, série E) des réglons d'accueil est rempli de la présence des réfugiés de la Vendée, car on mourait ou naissait sur place, ou même en route. Ainsi, j'ai passé une matinée aux AM d'Orléans et constaté à chaque double page du registre des décès en l'An II, un réfugié de la Vendée.

Espérons donc qu'un jour, dans toutes les villes traversées, des relevés systématiques des traces des réfugiés de la Vendée dans les registres seront effectués.

Les listes des réfugiés de l'An II à Orléans et à Rennes (AM Orléans, Rennes, série J) sont maintenant disponibles aux AD44 ou au CGO et ces listes seront même prochainement dépouillées sur ordinateur par des généalogistes. La liste d'Orléans ne donne que les adultes, alors que celle de Rennes donne aussi les enfants et même le montant des secours attribués, le nom et l'adresse des logeurs à Rennes et la direction dans laquelle ils ont été envoyés. J'y ai retrouvé beaucoup de Clissonnais et de Lorousains, entre autres.

A Angers, on trouve en série L ceux qui ont été envoyés à Saumur.

Non seulement nos ancêtres se sont beaucoup déplacés, mais dans les municipalités traversées ont écorche leur nom et leur lieu d'origine. Ils traînaient un fort accent, celui du bocage, donc les gens du Calvados, d'Orléans et de Rennes ont déformé à plaisir l'orthographe.

Les réfugiés étaient surtout ceux qui avaient des relations en ville.

Ainsi, beaucoup de Lorousains étaient venus s'installer à Nantes au cours du XVIIIème siècle, en particulier dans le faubourg de Pirmil et même chaussée de la Madeleine.

C'est le cas de Julien ALLARD, cité ci-dessus, mais aussi de nombreux autres. D'autres faisaient un commerce régulier à Nantes, et connaissaient donc bien la ville. C'est le cas de tous les tonneliers qui

vendaient le vin à Nantes. Les réfugiés connaissaient donc, dans la grande majorité des cas, quelqu'un un à Nantes. Les particuliers n'étaient pas les seuls logeurs, les aubergistes s'enrichissaient.

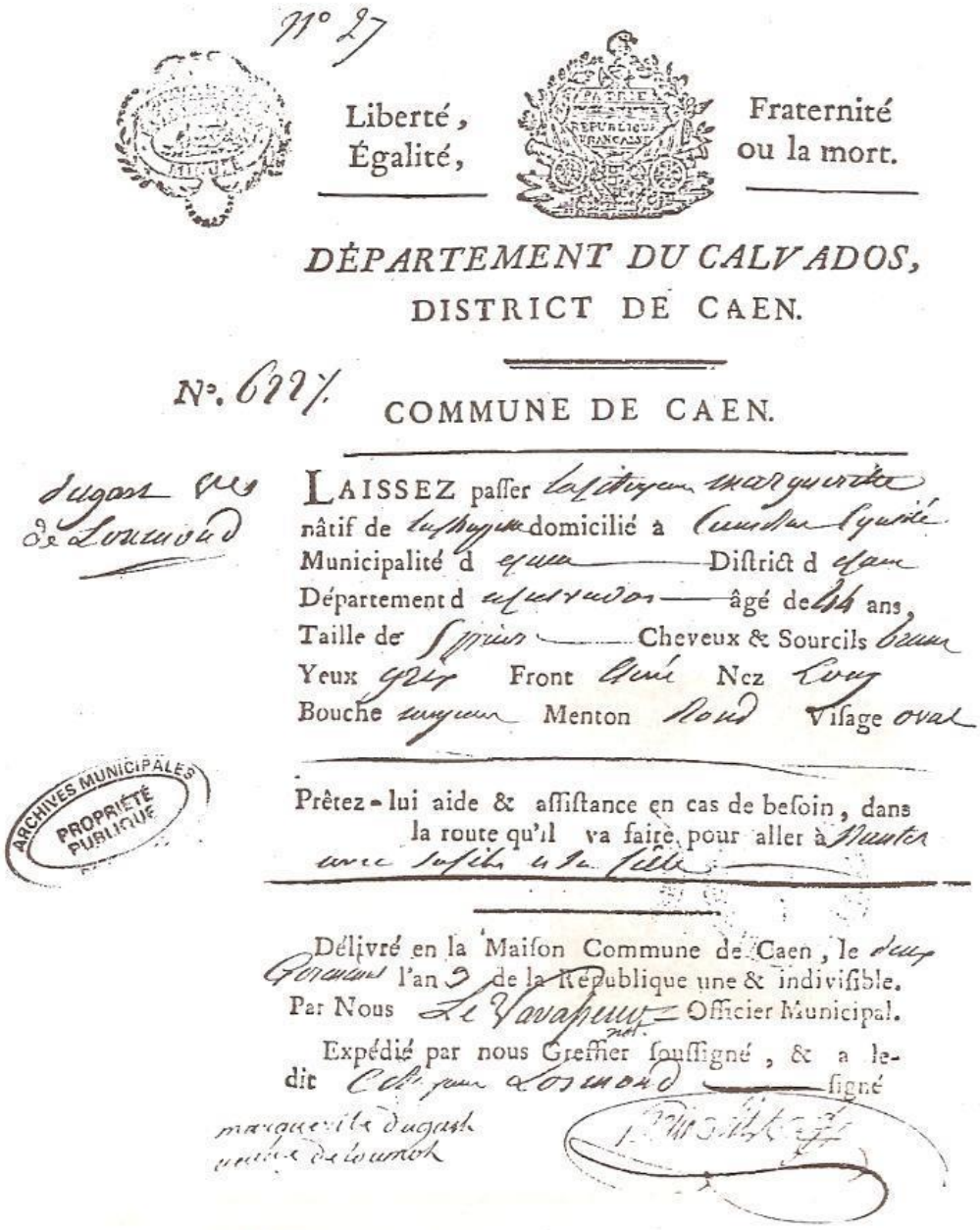

N° 27

Liberté, Égalité, — Fraternité ou la mort.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS,
DISTRICT DE CAEN.

N°. 6227.

COMMUNE DE CAEN.

LAISSEZ passer la citoyenne marguerite
nâtif de la chapelle domicilié à Cambrai Equité
Municipalité d Caen — District d Caen
Département d Calvados — âgé de 44 ans,
Taille de 5 pieds — Cheveux & Sourcils brun
Yeux gris Front Ouvert Nez Long
Bouche moyenne Menton Rond Visage oval

Prêtez-lui aide & assistance en cas de besoin, dans la route qu'il va faire pour aller à Nantes avec sa fille

Délivré en la Maison Commune de Caen, le deux Germinal l'an 3 de la République une & indivisible.
Par Nous Le Vavasseur Officier Municipal.
Expédié par nous Greffier soussigné, & a ledit Citoyenne Losmond signé

marguerite dugast
veuve de loumont

AM Nantes, série 12, carton 55

Rares sont les laboureurs parmi les réfugiés, et je dois dire que sur une population de 6 000 lorousains comptant 4 500 attachés à la terre, il n'y a qu'un couple. La terre a donc collé aux souliers des laboureurs et ils n'ont pas pu fuir. Sur les 600 victimes des colonnes de Cordellier listées dans le registre clandestin, les femmes de laboureurs sont majoritaires.

Cette colonne a fait autant de mort au Loroux qu'à Guernica en Espagne il y a 50 ans. La population de cas 2 villes était la même, mais celle du Loroux dispersée dans 278 hameaux sur un rayon de plusieurs kilomètres, donc plue difficile à atteindre. L'efficacité des colonnes infernales de la guerre civile de la Vendée, composées de fantassins nourris de pain et d'alcool, marchant dans la boue et les ornières du bocage avec peu de poudre et des armes blanches, est supérieure à celle des raids multiples de bombardiers. On comprend donc tout l'intérêt des populations de fuir.

[illegible]

24. Prairial qui invite les Municipalités de [illegible] prêter le Serment aux Refugiés des Departements revoltés de la partie de l'ouest. Nous Maire et officiers Municipaux avons Reçu le Serment des cy après nommés, suivant la formule qui suit

Serment

« Je Jure d'être fidèle à la loi, de Maintenir de tout Mon pouvoir la Liberté, l'Egalité et la fraternité, de Defendre jusqu'à la Mort l'Unité, l'Indivisibilité de la Republique de Respecter les personnes et les proprietés.

Noms des Citoyens

Individus { René Etienne Jahan medecin des herbiers. Louise Rose prudence hersant son Epouse, René et Henry Jahan son fils, Louise Rose Jahan sa fille, Genevieve Jahan sa fille Louise Madeleine aimée Jahan sa sœur, Rose Rozalie Jahan sa sœur

René Lambert Guillon chattet

Jean Tournery chattet

1 . . . Genevieve Barillon . . fe Ebellard chattet

2 . . . . Cyprien Barillon, et Marie fortin sa fe chattet

1 Marie Cebron fille de chalonne

2 Mathurin fontenau et angelique hereault sa fe fabriquant de la Tessonalle

1 Joachim Gabory de la Cne de Liré

1 Angelique humeau, ve Merlet Cne de la Tessonalle.

1 Reine humeau . . . . . de idem

1 Michelle Landrieu fille de la Cne de la Tessonalle

1 Rose Soulard . . . de idem

1 Jean quartier Commissaire de la Cne de Liré

1 Marie Girard fe de Julien Dabin de la Cne de Bourg feré

1 Louise Couteau fe Sauvaget . de idem

1 Jean Papin Commissaire de la varenne

1 François Bellard, n'a pas enregistré

1 Pierre Bertet Labr de haute Gontaine

AM Orléans. série J

Les AM de Nantes disposent en série I de nombreux documents sur tous les réfugiés : secours attribués, laissez-passer (passeport), certificats de civisme etc... classés par municipalité.

Les laissez-passer des femmes nous sont précieux, car nous n'avons pas souvent l'occasion de retrouver la couleur des yeux de nos grands'mères.

Marguerite DELHOUMEAU-DUGAST

En février 94 la colonne de Cordelller a découvert au château de Clisson quelques habitants qui s'y cachent et les soldats jettent dans le puits Marie vivante.

Ses filles, Prudence âgée de 14 ans et Jeanne âgée de 7 ans, la suivent. Mais ses 2 fils, Alexis et, Claude, âgés de 13 et 8 ans, suivent les soldats et sont épargnés. L'un d'eux, Alexis CRABTL est recueilli à Nantes par Jean DESPRE, marchand de vin chaussée de la Madeleine (AMNantes, série I).

Le quartier grouille de réfugiés entassés et Alexis raconte la scène d'épouvante : les républicains ont jeté sa mère vivante dans le puits avec tous les autres.

Tout le monde écoute le sort réservé à ces malheureux. L'histoire est colportée et déformée.

Avec le temps, le nombre des victimes s'amplifie. De quelques dizaines, ils seront bientôt des centaines, si bien que chaque famille clissormaise croit y avoir un proche. Dans la mémoire familiale, chaque famille aura sa victime.

C'est ainsi que l'on racontera 2 siècles plus tard que Jacques DELHOUMEAU a été jeté dans le puits. Cela est invraisemblable, puisque les hommes en âge de se battre ne pouvaient pas se trouver cachés au chateau : il n'y avait que des femmes, des enfants et des vieillards. En outre, le puits ne pouvait pas contenir 2 à 300 victimes. Il faut donc se méfier de la tradition orale.

En février 94, Marguerite, épouse de Jacques, se cache dans les bois : Clisson désertée n'est plus qu'un amas de maisons brûlées. Son époux Jacques DELHOUMEAU, tonnelier, n'est pas rentré de 1'Armée Catholique et Royale. Des rescapés lui ont raconté qu'il était mort.

Avec ses 3 entants, Marguerite se décide à rejoindre Nantes où elle a des proches parents réfugiés depuis un moment. Elle y arrive le 17 Mars 94 et la municipalité clissonnaise, réfugiée à Nantes, lui délivre un passeport et l'envoie à Rennes (AM Nantes, série I). Elle est dite "veuve" sur les papiers.

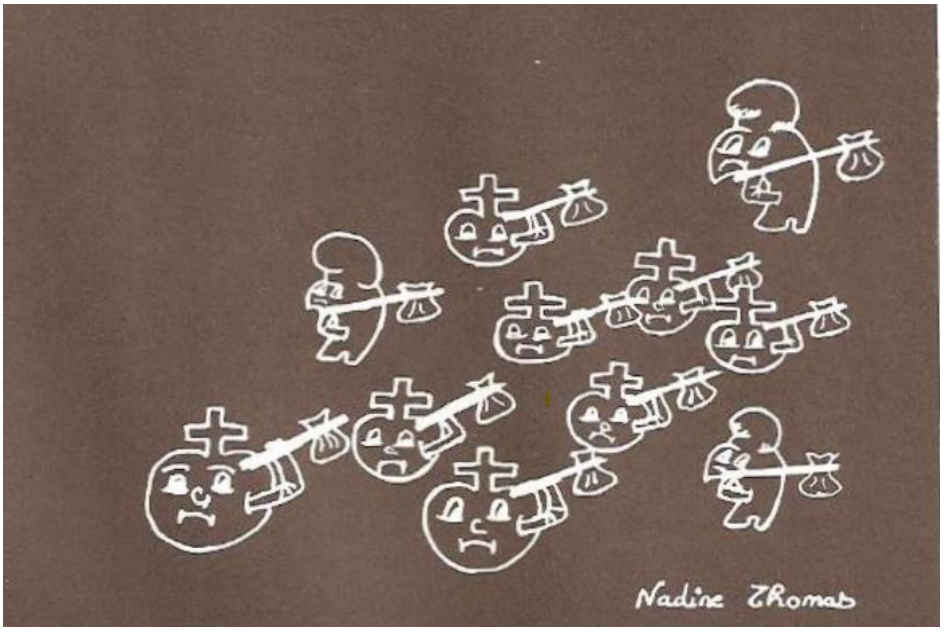

A Rennes, elle est logée une seule nuit chez l'habitant, puis envoyée à Caen avec un secours financier donné par la municipalité. Ce secours est multiplié par 4, puisque la famille compte 4 personnes : Marguerite et ses 3 enfants. Il est aussi multiplié par le nombre de relais de postes à franchir.

La route n'est pas si longue pour les entants qui sont ravis d'avoir pu rencontrer tant de petits voisins avec leur maman (AM Rennes, série J).

Les yeux gris de Marguerite, ses cheveux bruns, son menton rond, et son visage ovale figurent sur son laissez-passer à Caen. (AM Nantes, série I).

Un an plus tard, elle fait la route inverse, mais entre temps elle a perdu un enfant. Ou ?

Elle arrive à Nantes le 19 Mai 95, puis repart à Angers le 5 juin "avec ses effets".

Elle est de retour à Nantes le 12 Juin et obtient l'autorisation de rentrer à Clisson déserte. Elle est l'une des premières Clissonnaises à rentrer dans la ville abandonne et brûlée.

Ses 2 maisons ont brûlé et Marguerite est désormais seule pour élever les 2 petits. Elle ne fait reconstruire que l'une des 2 maisons pour la somme de 4 000 F, c'est à dire qu'elle l'améliore, car elle était estimée 3 000 F avant. (AD. série Q)

D'autres Clissonnals sont plus heureux qu'elle, car ils ont pu faire du commerce à Nantes pendant que les autres faisaient la guerre, mouraient et laissaient une veuve sans ressources.

On ne peut pas dire que Marguerite soit malheureuse, car la maison quelle recontruit se situe dans la tranche de prix moyens pour Clisson et bien au dessus de la tranche des prix moyens du Loroux, qui n'était que de 600 F par maison reconstruite.

Les années passent et en 1803 Marguerite a besoin du certificat de décès de son époux pour des formalités administratives.

Elle trouve 2 témoins parmi les notables qui déclarent, avec le maire à l'Etat civil, que Jacques "a été tué par 1'Armée républicaine à Clisson le 10.12.94". Malgré la respectabilité des 3 témoins, on peut déjà être sceptique, puisque le passeport du 30 Mars 94 délivré à Marguerite par la municipalité clissonnaise repliée à Nantes, la disait "veuve", ce qui laisserait supposer qu'à cette date, ils avaient connaissance du décès de Jacques.

Sans doute s'agit-il encore de 1'un de ces erreurs a posteriori dues au calendrier républicain(voir ci-dessus).

En outre, fin 94 à Clisson il n'y a plus une seule âme humaineet il ne reste que maisons brûlées et loups. Cette date est incompatible avec l'histoire. En 1813, soit 10 ans plus tard et 20 ans après les évennements, son fils Jacques se marie.

Prestation de Serment
des Refugiés des Départements de la Partie de l'Ouest
Résidens dans la Commune d'Orléans

AM Orléans, série J

La famille de son épouse est plutôt républicaine, comme il était de bon ton à cette époque chez les notables clissonnais. Le marié n'a pas intérêt à afficher un père qui serait décédé dans l'Armée Royale et Catholique. Il trouve donc 2 notables différents de ceux que sa mère avait trouvés 10 ans plus tôt.

Le même maire Méchineau, sa mère et les 2 nouveaux témoins déclarent que Jacques est décédé le 6.1.1793, c'est à dire avant le soulèvement. Dans cet acte de mariage, mère et maire n'hésitent pas à se contredire avec 1'acte de 1803, auquel personne ne fait allusion. Puisque la colonne infernale est passée en février 94. Jacques n'a pas été jeté dans le puits.

Il était probablement décédé avant. Le maire Méchineau est réputé comme un pacificateur remarquable ; il faisait manifestement preuve, comme beaucoup de maires, de complaisance et compréhension pour apaiser les esprits plutôt que pour dire la vérité.

Les documents a posteriori sont souvent peu fiables, car écrits pour certaines circonstances et non pour dire la vérité, (voir "Jugements d'Etat Civil")

TUÉ FAR LES BRIGANDS

Il y a aussi des victimes des blancs. On en compte quelques unes au Loroux. Bien sûr, elles ne sont pas dans le registre clandestin. Les fidèles qui figurent dans ces registres ne déclaraient pas les républicains.

Pourtant tous nos ancêtres n'étaient pas bleu ou blanc : il y avait toutes les couleurs du bleu foncé au blanc, en passant par le bleu pale.

Il y avait surtout les changements de couleur lorsque les événements prirent une forme trop grave de violence. J'ai plusieurs ancêtres qui ont alors changé de camp. Après avoir été employé à la commission militaire, l'un signe régulièrement dans le registre clandestin de la Chapelle Basse Mer.

Les décès ont été quelquefois déclarés à l'Etat Civil de Nantes, où les survivants s'étaient réfugiés. On en retrouve aussi dans celui de la commune. La déclaration tient en fait à l'existence d'un proche pour qui fasse cette déclaration. Or, les proches sont souvent des personnes déplacées, quand elles existant. Les décès peuvent donc avoir été enregistrés fort loin, par exemple à Nantes dans le cas de mon lorousain.

Dans le cas du Loroux, il ne s'agit pas d'une bataille, mais de règlements de compte au retour de la virée de galerne. Or, à la date des faits, la mairie est réfugiée à Nantes et ne peut les enregistrer.

En Vendée Militaire, ces décès sont aussi difficiles à trouver que ceux des blancs.

Rien ne donne la couleur blanc ou bleu dans un décès. Les conclusions hâtives sont donc difficiles.

Charles MARTEAU

Le 28 Messidor an III, soit 4 mois après les faits, on note à Nantes (Etat Civil) le décès de Charles "tué par les brigands au Loroux le 11 Ventôse an III". Son fils, Louis, vit à St Croix en 94, et se marie religieusement le 8.1.95 clandestinement (AD44, registre clandestin du Loroux-Bottereau), "avec certificat du recteur de Chantepie près Rennes.

Il fait, baptiser clandestinement son fils Pierre le 6.9.97 et sa fille Françoise le 23.1.1800.

Cette présence du fils de Charles dans le registre clandestin montre qu'il ne tient pas grande rigueur aux blancs de la mort de son père !

Son gendre, Vital Harteau, est magasinier à Nantes en 93, mais découvre un jour dans son magasin des tas de vêtements ensanglantés. Il comprend leur origine et écöeuré rejoint les blancs. Il tombe aux combats des Champs Morets en Mars 94 avec ceux qui tentent de freiner le passage des colonnes infernales (Registre clandestin).

La fille, Françoise, qui a 20 ans, est lingère, réfugiée à Nantes (AM, série I). Elle prend goût à la vie urbaine et ne rentrera pas à la campagne.

Elles sont "9 000 domestiques femelles à Nantes en 1803, pour 70 000 habitants et 8 100 garçons sous les drapeaux" (AD, série R).

Ces filles, dites "filles de confiance" préfèrent rester en place dans la bourgeoisie nantaise. Elles seront sollicitées par les gars de leur campagne voulant échapper à la conscription, mais peu céderont.

Pas mes ancêtres ! qui se sont donc mariées à Nantes. C'est ainsi que j'y ai trouvé un mariage de Saint Philbert de Grandlieu avec le Leroux.

MORTS SUSPECTES

Toutes les périodes de troubles et de guerre civile sont aussi propices aux assassinats, vols etc... Ils sont nombreux à Nantes, qui parait même un vrai coupe-gorge quand on lit les décès de l'Etat Civil. L'Etat Civil est seul à les relater, car bien entendu les assassins ne sont pas recherchés. Le dépouillement de ces décès rendrait le plus grand service aux autres régions de France et vice et versa les autres régions pourraient nous rendre service.

Joseph HEVELE

Le 22 frimaire an III (AM, Etat Civil de Nantes) : "décès de Joseph HEVELE, militaire originaire de Perpignan, 5 pieds 1 pouce, habit couleur maron, parrement de revers rouges, veste et culottes blanches, bonnet de police, guêtres d'étoffe noire, paire de souliers sur les pieds avec des liens de cuir, étendu sur le pont la fasse (sic) vers le ciel, le crâne enfoncé, l'oeil droit presque hors de la tête, ne pouvant nous procurer un chirurgien pour en faire son rapport, avons ordonné au citoyen FAVREAU, secrétaire et nomme pour l'inhumation de fouiller ses poches. Ce fait, il nous a remis un portefeuille dans lequel il s'est trouvé l'état de route pour se rendre à Lorient avec ses 3 camarades aux ordres du commissaire de la marine pour y être embarqué."

JUGEMENTS D'ÉTAT CIVIL

Ils sont nombreux aux AD (série U) rendus parle Tribunal Civil de Nantes pour tenir lieu d'Btat Civil, 10 à 20 ans après les faits. Appelés "actes de notoriété", il en existe aussi bien pour les naissances, que les mariages et décès.

Pour les naissances, on aurait raisonnablement pu supposer que la date et la filiation étaient exactes, même pour les orphelins. Le cas de Jean, ci-dessus, montre que la date est souvent erronée par suite du calendrier républicain qui a perturbé la mémoire de nos ancêtres. En effet, le prêtre n'a pas pu se tromper au baptême et confondre un enfant de quelques jours avec un enfant de 12 mois dans son calendrier grégorien... C'est donc le registre clandestin qui est vrai. La mémoire des dates était si Incertaine que bien souvent elle n'est précisée qu'au mois près et on écrira donc quelques années après "né dans le courant de mai 1795". Une grande partie de ces actes sont retranscrits sur les registres de l'Etat Civil de la commune.

Pour les décès, la fiabilité se dégrade beaucoup. Il y a tellement d'erreurs de dates, que l'on peut nettement se poser la question des motivations des déclarants et des témoins. Certains ont-ils délibérément tenté de se refaire un honneur perdu ? Certains se sont inventés un ancêtre victime pour faire comme dans les autres familles ? car le calendrier républicain ne peut pas tout expliquer. Il faut bien admettre que ces jugements comportent une grande part de mensonges. Il y en a même qui étaient décédés dans leur lit avant la période révolutionnaire !

Alors pourquoi tous ces mensonges ? Probablement comme tous ceux qui ont suivi la seconde guerre mondiale : faux résistants, etc... chaque guerre apporte son lot de bassesses humaines : collabos, dénonciateurs, et faux-héros, avec son lot d'héroismes. Or, après le vide créé par l'absence de registre pendant quelques années, ce ne sont malheureusement pas les familles qui avaient le plus souffert qui ont le plus fait état de leur sort, on peut même dire que ce fut souvent l'inverse.

IL Y AVAIT L'HONNEUR PERDU POUR CERTAINS ET L'ABSENCE D'HONNEUR POUR D'AUTRES.

Jamais nous ne saurons le poids et les conséquences de l'honneur sur l'Etat civil, mais il fut grand.

Ou plus simplement l'influence de la tradition orale née dans les veillées en évoquant les faits. Elle est parfois née autour d'évènnements proches, comme la mort d'une belle-mère ou d'un oncle, reportée ensuite à une mère ou un père etc...

Angélique SAUVESTRE

Le registre Clandestin de l'Abbé MASSONNET mentionne le baptême le 10.3.1795 d'une fille d'Angélique SAUVESTRE, puis le décès le 11.3.1795 d'Angélique SAUVESTRE et précise "morte en couches, à 40 ans, à la Fénetière, épouse de Jean SAUVESTRE".

Les témoins de cet acte, qui n'est pas un acte a posteriori mais en temps réel, sont Jean SAUVESTRE, frère, et Louis JAMAIN, beau-frère. A cette date, les inhumations ne se font pas encore en terre bénie, mais clandestinement avec le prêtre.

Il a donc assisté à la sépulture, et même sans doute, pour certains, pu donner l'extrême onction. Les proches parents qui sont témoins, ont manifestement assisté la mourante et ont physiquement assisté à la sépulture clandestine. Ils connaissent parfaitement l'existence du mari, puisqu'elle est dite "épouse" et non "veuve", Cette remarque a contrario est toujours valable lorsqu'il s'agit d'un acte sur le vif dans lequel tout le monde se confiait, y compris le prêtre.

Son époux meurt peu de temps après, le 27.3.1795 et sa sépulture est enregistrée par MASSONNET dans le registre. Nous savons que sa femme a unis au monde le 10.3.95 une fille de lui, donc il était vivant 9 mois plus tôt. Tout se recoupe.

En mourant Angélique et Jean laissent 6 orphelins en bas âge. Ils seront manifestement recueillis par oncle et tante. Mais dans les veillées, on leur parle de la guerre civile, et du décès de tous, y compris sans doute des parents, en mélangeant les faits. Pour les enfants, une tradition orale nait : leurs parents sont morts de la guerre civile.

Parvenus à l'âge adulte, ils se marient : 2 d'entre eux en 1811, un 3ème en 1813. Ils font faire par jugement (AD, série U) un acte de décès desparents, puisque le registre clandestin est "clandestin" et inconnu". Tellement inconnu, que l'on ne fait pas beaucoup de recoupements à l'époque avec les précieuses informations qu'il contient. On déclare donc en chœur au tribunal que les parents sont décédés en Mars 94.

Comme en mars 94, les colonnes de Cordellier ont massacré la population, on laisse supposer qu'ils sont victimes de la guerre civile, à tous les généalogistes pressés qui se contententde croire les mentions a posteriori qui figurent sur les décès des parents dans les mariages. A moins, que le tribunal, ou les enfants et témoins, n'aient fait une erreur de calendrier républicain ?

Les 2 explications sont tout aussi valables : tradition orale erronée ou calendrier républicain trompeur. Un fait est certain, les parents sont décédés en mars 95.

certificat d'indigence et autres Pièces jointes.

Et ouï le substitut du procureur impérial, dans ses conclusions conformes au présent jugement.

Ordonne que les Exposants justifieront par témoins devant le juge de paix de la Commune du Loroux Bottreau, à ce commis que de leur légitime Mariage, célébré le huit février 1791 dans la Commune du Loroux Bottreau, sont nés dans la même Commune trois Enfans, le premier nommé Pierre en 1791. les deux autres jumeaux, nommés le garçon Louis, la fille Marie, nés la nuit sept cent quatre vingt quatorze, que les trois Enfans ont joui constamment de la possession d'État d'Enfans légitimes desdits Pierre Pineau laboureur, et Marie Pineau son Epouse, qui les avouent, que leur ci les ont toujours traités comme leurs Enfants. Et pourvu en telle qualité, à leur nourriture, entretien et Education que les trois Enfans ont toujours porté le nom dudit Pineau leur père, et ont été reconnus pour tels tant dans la société que par la famille

Ordonne que Marie Pineau Exposante justifiera pareillement qu'elle est née le dix huit octobre mil sept cent soixante, dans la Commune du Loroux Bottreau, du légitime Mariage de Guillaume Pineau, Laboureur et de Catherine Bertin, demeurant au Pré d'elle Commune du Loroux, et que c'est par Erreur, qu'on a omis dans l'acte de naissance de Marie Pineau du 18 8bre 1760, le nom de Catherine Bertin sa mère

Pour la Minutte de l'Enquête rapportée au Tribunal —

AD 44, série U

ÉTAT CIVIL

Il pose un très sérieux problème aux généalogistes en région insurgée. Il a été tellement boudé par nos ancêtres qui préféraient leur curé que même les régularisations tardives, jusqu'en 1820 et 1830, ne le complète pas. Certains ont réussi à passer à travers les mailles de l'Etat Civil.

J'ai de tout : ceux qui ont totalement échappé à l'officier municipal et n'ont jamais régularisé chez lui leur mariage, mais aussi ceux que l'on pourrait appeler les maniaques du mariage. Par exemple : mariés une première fois devant le prêtre constitutionnel, puis devant le prêtre clandestin, puis devant le maire de la commune de la femme, puis devant le maire de la commune de l'époux. J'en ai même deux fois devant le maire de la même commune.

Et puisque le registre clandestin était inconnu et inutilisé, on trouve des mariés dans le registre clandestin, devenus veufs, toujours dans le registre clandestin. Mais ni vu ni connu. Donc, lors du remariage civil ils sont notés "célibataire"... par l'officier municipal qui ne connaît pas les mariages clandestins. Le cas n'est pas rare.

Et pour compléter le tableau des difficultés : la collection des AC est totalement différente de celle des AD. Mon dépouillement des communes du pays lorousain a nécessité un double dépouillement et une confrontation informatique. Que ce soit pour les ° x ou +, il n'a pas les mêmes lacunes dans Les deux séries. En outre, les doublons sont fréquents dans une même série. J'ai énormément de doubles au AC. Tout ceci pour vous dire que la série des AD n'est pas suffisante.

Il est très souhaitable de faire des recherches dans les registres paroissiaux des cures après 1792. On les trouve surtout après 1800. Non seulement l'Etat Civil a été boudé par nos ancêtres, mais il contient d'énormes erreurs. Etant donné que j'en al déjà plusieurs au Loroux, je peux vous en expliquer le mécanisme.

Avant la révolution, le prêtre ne donnait pas un certificat de baptême à ses ouailles sans les connaître. Il connaissait également les proches des jeunes mariés. Le risque d'erreur sur la filiation des époux le jour du mariage était donc très réduit. D'ailleurs on peut supposer qu'il lisait toujours oralement l'acte de mariage, comme on le fait de nos jours aux mariages à l'Etat Civil.

Après la révolution, l'officier municipal ne connaissait pas toujours son monde. Au Loroux, il vient d'une autre commune. Nous avons vu que les administrés ne montraient pas un empressement énorme pour lui faciliter le travail. Enfin, et c'est le pire, le malheureux ne disposait pas des registres de catholicité du XVIIIème qui étaient au Greffe du Tribunal.

Pour obtenir le certificat de naissance (baptême) d'un futur époux, il écrivait donc au Greffe du Tribunal. Citait-il dans sa demande le nom des présumés parents ? ou la date en jour, mois, an ? c'est peu probable, car au Greffe du Tribunal, on attrapait dans l'année présumée celle de la naissance, le premier baptême répondant au nom et prénom donnés et on faisait le certificat de naissance.

Bref, on travaillait exactement au début du XIXème siècle au Greffe du Tribunal, comme on recommande aujourd'hui aux généalogistes sérieux de ne pas travailler.

C'est ainsi que pour certains Lorousains les filiations sont fantaisistes, puisqu'attribuées à un homonyme né la même année.

Bibliothèque nationale, Estampes, coll. Hennin, t. 126.

L'officier municipal ne lisait pas à haute voix ce qu'il avait écrit et cette pratique de la lecture orale doit être postérieure.

On était beaucoup plus sérieux à Nantes, car en ville la mémoire des proches faisait de toutes façons défaut. On en tenait compte.

On disait donc du père : "dont on est sans nouvelles depuis 10 ans", au lieu d'inventer des prétendus témoins et une date.

Par contre, pour le lieu de naissance en se trompait encore plus souvent que dans les campagnes.

P.S. information de dernière minute : le registre de Londres est aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Nantes.

AUX SOURCES CITOYENS

2 siècles de non-mémoire nous contemplent et comme le disait Mme GIRAUD présidente du Cercle Généalogique de Vendée : "les généalogistes ont l'impression que certains ont brouillé les pistes". Est-ce une raison pour se décourager ? Non

En 1989 nous sommes nombreux et nous avons l'informatique. Si chacun d'entre nous consacre 8 jours de congés à un dépouillement exhaustif, d'ici quelques années nous aurons une mine de renseignements.

Les sources sont de 3 types : - les archives écrites au moment même des faits - les documents a posteriori, qui sont de moins en moins fiables au fur et a mesure des années - les documents de seconde main, dans lesquels les archives primaires ne sont pas correctement identifiées ou sont interprétées. Les archives du premier type sont encore nombreuses, bien que pillées depuis 2 siècles. Il y a urgence de dépouillement exhaustif des registres clandestins de catholicité, du Fonds Dugast-Mastifeux, des série L, des AM de tous les départements ayant des réfugiés, citant les documents primaires, lorsque vous faites de la généalogie en période révolutionnaire, notez toujours la cote exacte du document primaire dans lequel vous avez pris l'information, Les documents "a posteriori" sont souvent peu fiables.

Au lieu d'écrire : Pierre MARTIN † Vallet 12.3.1791 écrivez : Pierre MARTIN "serait décédé à Vallet le 12,3.1794" (citation in mariage de sa fille le 3.4.1813. FC aux AM du Loroux)

Pour mon étude de démographie historique de la période révolutionnaire au Loroux-Bottereau, j'ai étudié les méthodes (HENRY, DUPASQUIER), puis j'ai dépouillé les registres paroissiaux du xvnième, reconstitué toutes les familles, cherché dans les paroisses voisines les mariages. Je cherche mes lorousains dans toutes les sources citées dans ce fascicule, et j'en trouve beaucoup plus que l'on ne pouvait s'y attendre.

Le CGV et moi-même acceptons de coordonner les dépouillements, d'informatiser les données.

Pour le Loroux lui-même, soyez patients, l'ouvrage statistique ne paraîtra donc que dans 5 ou 10 ans. L'heure est aux dépouillements exhaustifs, noti aux demandes isolées de renseignements. En attendant, les données sont protégées sur ordinateur, avec sauvegardes de sécurité à l'extérieur de l'appartement pour décourager toute destruction. J'ai 60 000 fiches ainsi protégées à jamais. Je peux en accueillir 1 000 000 ou plus, tous nos travaux de micro-histoire seront un jour utiles aux macro-historiens, pour leur donner des statistiques indiscutables.

Le pillage, le flou favorisent la non-mémoire. Ces 2 fléaux peuvent cesser si nous le voulons.

AUX SOURCES CITOYENS I
FORMEZ VOS BATAILLONS
NOTONS, NOTONS,
LE SANG DES NÔTRES A ROUGI NOS SILLONS !

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Cahiers de Doléances	AD, série C
Biens Nationaux	AD, série Q
Administration commune,district	AD, série L
Réquisitions subsistances, ... et commerce	AD, série L et BM Nantes, Fonds DM
Assistance Publique, et ..... secours aux réfugiés	AD, série L et AM série I ou J
(Orléans, Nantes, Rennes, Brest, Saumur etc...)	
Listes des réfugiés	AM, série I ou J
(Orléans, Rennes, Nantes, Brest, Saumur ...)	
Dénonciations	AD, série L
Volontaires, Gardes Nationaux	AM, série H et AD, série L
Clergé, Cultes	AD, série L et cures, livre de paroisse
Police des Cultes	AD, série Q
Armée de l'Ouest	SHAT
Armée Catholique et Royale	SHAT et BM Nantes, Fonds DM
Pensions militaires	SHAT et AM des communes
Hôpitaux	AM
Prisons	AM de nombreuses villes et AD, série L
Tribunaux Révolutionnaires	AD, série L et BM Nantes, Fonds DM
Listes de veuves, pensions	AD, série 2R
Jugements d'Etat Civil	AD, série U
Mariages, Naissances, Décès	AD, série E et cures depuis 1800

AD = Archives Départementales
AM = Archives Municipales
SHAT = Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes
BM = Bibliothèque Municipale
Fonds DM = Fonds de manuscrits de la période révolutionnaire déposés à la Bibliothèque Municipale de Nantes, donnés à la ville en 1894 par Mr Charles DUGAST-MASTIFEUX. Ils furent rassemblés par 2 hommes de tempérament très différent. L'un, le donateur, républicain longtemps fidèle aux doctrines religieuses de Buchez...l'autre, Mr Benjamin FILLON, était également démocrate, mais sceptique et rabelaisien... Ils vivaient à une époque où on attachait peu de prix aux pièces d'Archives, aux documents qui sont la base de l'histoire des familles... Ils profitèrent de l'ignorance et de l'incurie de leurs contemporains pour amasser une quantié énorme de pièces inestimables concernant surtout les insurrections de l'Ouest, mais aussi Lyon...
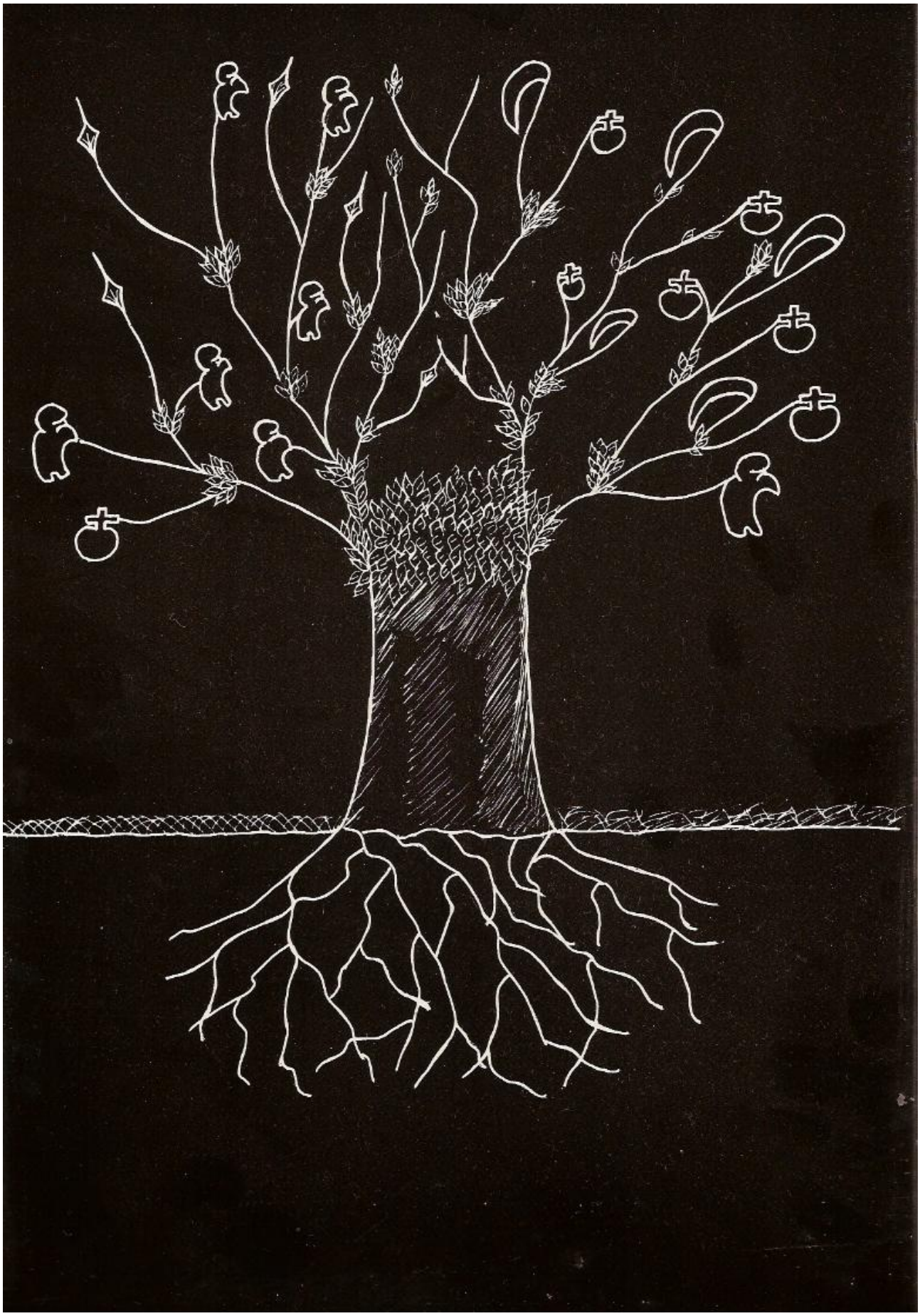
HERNY L. "Techniques d'analyse en démographie historique", INED 1980